



LOURMAIS



BULLETIN MUNICIPAL
#32
fév. 2022

Contacts

URGENCES

- **Pompiers** - Tél. 18
- **Gendarmerie - Combourg**
Tél. 17 ou 02 99 73 06 17
- **Intervenant social**
Gendarmerie de Combourg
Tél. 07 66 83 44 23
- **SAMU** - Tél. 15
- **Centre Anti-Poison - Rennes**
Tél. 02 99 59 22 22
- **Hôpital Pontchaillou - Rennes**
Tél. 02 99 28 43 21
- **Hôpital Saint-Malo**
Tél. 02 99 21 21 21
1, rue de la Marne
35400 Saint-Malo
- **Clinique Saint-Joseph**
Tél. 02 99 73 05 34
Les Rivières - 35270 Combourg
- **Centre de Soins Joséphine Le Bris**
Tél. 02 99 73 31 93
48, avenue de la Libération
35270 Combourg
- **Maison médicale de garde**
Tél. 09 71 31 03 91
Centre hospitalier Saint-Joseph
Les Rivières - 35270 Combourg

ADMINISTRATIONS

- **Trésorerie de Tinténiac**
Tél. 02 99 68 02 42
6, avenue Du Guesclin
35190 Tinténiac
- **La Poste de Combourg** - Tél. 3631
- **Sous-Préfecture de Saint-Malo**
Tél. 02 99 20 22 40
3, rue Roger Vercelet
35401 Saint-Malo
- **Préfecture de Rennes**
Tél. 0 821 80 30 35
3, avenue de la Préfecture
35026 Rennes
- **Renseignement Service public**
Tél. 3939

- **Communauté de Communes**
Tél. 02 99 45 23 45
22, rue des Côteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
accueil@bretagneromantique.fr
www.bretagneromantique.fr

- **Mairie de Combourg**
(doc. d'identité)
Tél. 02 99 73 00 18
Boulevard du mail
35270 Combourg
mairie@combourg.com
www.combourg.com

SERVICES TECHNIQUES

- **ERDF** - Service raccordement
Tél. 0 810 813 327
- **ERDF** - Dépannage
Tél. 09 726 750 35
- **GDF** - Dépannage
Tél. 0 800 47 33 33
- **SAUR France** - Accueil
Tél. 02 78 51 80 00
- **SAUR France** - Urgence
Tél. 02 78 51 80 09
- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**
Tél. 02 99 45 31 68
22, rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
spanc@bretagneromantique.fr
- **VALCOBREIZH**
(gestion des déchets)
Tél. 02 99 68 03 15
1, La Lande - 35190 Tinténiac
contact@smictom-ille-rance.fr

- **Déchèterie**
Le Maroc - 35270 Combourg

SERVICES DIVERS

- **Maison des Services** - CCBR
Tél. 02 23 16 45 45
3, rue de la Mairie
35270 Combourg
maison.des.services@bretagneromantique.fr

- **Presbytère de Combourg**
Tél. 02 99 73 07 35
Place Saint-Gilduin
35270 Combourg

- **Pôle Emploi** - Tél. 3949
ZA Moulin Madame - 4, allée Lohon
35270 Combourg
www.pole-emploi.fr

- **AGECLIC**
Personnes âgées et handicapées
Tél. 02 99 73 43 23
3, rue de la Mairie
35270 Combourg
clic@ageclic.fr

- **ADMR**
Tél. 02 23 16 42 48
7 rue de Linon - 35270 Combourg
combourg.asso@admr35.org

- **CDAS**
Tél. 02 90 02 77 00
Square Emile Bohuon
35270 Combourg

- **Info Sociale en ligne**
Tél. 0 810 20 35 35

- **CAF**
Tél. 02 99 81 84 31
63, rue de la Marne
35400 Saint-Malo
www.caf.fr

- **RPAM Relais Parents Assistants Maternels**
Tél. 02 99 45 20 12
22, rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
rpam@bretagneromantique.fr

- **PIJ - Point Information Jeunesse**
Tél. 02 23 16 45 44
c.goulet@bretagneromantique.fr

- **SNCF de Combourg**
Tél. 02 99 73 00 43

- **SA La Rance**
(gestionnaire logements sociaux)
Tél. 02 99 40 02 20

DIVAGATION ANIMALE

Convention de la commune de
Lourmais avec la fourrière :
SACPA-CHENIL SERVICE
TÉL. 05 53 89 74 63



Modalités de prise en charge des animaux
accidentés : Contacter le secrétariat de la mairie
qui prendra contact avec la SACPA.

LOCATION/PRÊT DE MATÉRIEL DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes met à disposition des
associations ou des habitants de la commune, son
matériel : tables, bancs, barbecue, friteuse...

Pour tout renseignement et réservation, s'adresser
directement à la Présidente, Marthe Vuillon au
02 23 16 04 62.

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Christine Boisivon
Tél. 06 85 29 51 76
3, rue des Tisserand
35270 Lourmais

Marthe Vuillon
Tél. 02 23 16 04 62
2, La Saintiolais
35270 Lourmais



OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- lundi et mercredi de 15 h à 17 h
- mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h

*En dehors de ces horaires vous pouvez appeler
pour prendre rendez-vous.*

Contact secrétariat de mairie :
Mairie de Lourmais - 6 rue des Potiers
35270 Lourmais
Tél. 02 99 73 41 34 ou 09 67 26 41 34
E-mail mairie@lourmais.fr



Sommaire

VIE COMMUNALE

- Equipe municipale
- Commissions municipales
- Le mot du Maire
- Extrait des délibérations du conseil municipal
- Tarifs municipaux
- Travaux réalisés en 2021
- Projets 2022
- Projets 2023-2024
- Etat Civil
- PACS
- Recensement citoyen

URBANISME

- Autorisations de travaux 2021 Lourmais
- Rappel réglementation : Abattage et élagage des arbres

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- La fibre optique
- Gestion des déchets
- Sécurité : Seniors face à la délinquance, police de sécurité du quotidien
- Repair café

VIE SOCIALE

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Lourmais)
- Paroisse de Lourmais
- Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- La Maison France Services pour vous simplifier la vie
- La Mission Locale du Pays de St-Malo
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Les associations extérieures partenaires subventionnées par la commune de Lourmais

LOURMAIS D'HIER À AUJOURD'HUI

La vie à Lourmais à la veille de la Révolution de 1789

VIE ASSOCIATIVE LOCALE

- UNC Section Anciens Combattants
- Club de l'Amitié
- La Boule Bretonne
- Rayons de Soleil Bretagne-Bénin
- Le Comité d'Animation et de Loisirs
- La Bêche Rieuse

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de Communes Bretagne Romantique :

- Labo Citoyens
- Fabrik de l'emploi
- Réaliser ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne
- Manger local en Bretagne Romantique, c'est facile !
- Un projet social

SAGE

- Les actualités du SAGE des Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

AGENDA

- Dates à retenir

VIE COMMERCIALE

- Ouverture Bar-Restaurant « A la Bonne Franquette »
- Food truck

Bulletin municipal de Lourmais :

Édition de février 2022

Directeur de la publication : François Bordin

Conception et impression : Atimco IMPRIM'VERT

Rédaction : commission communication

Tiré à 220 exemplaires | Dépôt légal février 2022

Équipe municipale



François BORDIN
Maire



Michel Henri GAUTIER
1^{er} Adjoint

Gestion des finances,
de la voirie et de
l'assainissement



Laurence ROGER-PICHON
2^e Adjointe

Gestion des bâtiments communaux, de l'environnement
et des espaces verts, des relations avec les associations
et des affaires sociales



Michel Joël GAUTIER
3^e Adjoint



Jérémie PELLE
Conseiller Municipal



Marie-Françoise BORDIN
Conseillère Municipale



Delphine CHEVILLARD
Conseillère Municipale



Marie-Christine BLAIRE
Conseillère Municipale



Albert MEUNIER
Conseiller Municipal



Cédric BESNARD
Conseiller Municipal



Odile BLAIRE-HUBERT
Conseillère Municipale

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission d'Appel d'Offres	Titulaires : François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Odile BLAIRE-HUBERT et Marie-Françoise BORDIN Suppléants : Laurence ROGER-PICHON, Michel Joël GAUTIER et Cédric BESNARD
Commission bâtiments communaux	François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Michel Joël GAUTIER, Cédric BESNARD, Marie-Christine BLAIRE et Albert MEUNIER
Commission voirie et chemins communaux	François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Michel Joël GAUTIER, Jérémie PELLE, Albert MEUNIER et Marie-Françoise BORDIN
Commission information et relations avec les associations	François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD, Odile BLAIRE-HUBERT, Marie-Christine BLAIRE et Marie-Françoise BORDIN
Commission finances	François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Michel Joël GAUTIER et Marie-Françoise BORDIN
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)	François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD, Marie-Christine BLAIRE, Odile BLAIRE-HUBERT, Yolande GAUTIER, Jocelyne SOUQUET, Marthe VUILLON et Marie-Thérèse BLAIRE.

Mot du Maire



**Chères Lourmaisiennes
et Chers Lourmaisiens,**

L'année 2021 fut comme l'année précédente marquée par cette crise sanitaire qui nous a empêchés de mener à bien tous les projets que nous

avons envisagés. Ces derniers sont toujours d'actualité et pour cela laissons 2021 derrière nous et tentons d'aborder la nouvelle année en toute sérénité.

Je veux exprimer en mon nom, au nom du conseil municipal, du CCAS et des agents de la commune, tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité, à vous-mêmes et à tous ceux qui vous sont chers, pour cette nouvelle année que nous venons de débiter ensemble.

L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer, de faire connaissance avec les nouveaux habitants, de remettre les doudous aux nouveaux nés, d'échanger, faire le bilan de l'année écoulée et sur les projets de l'année à venir autour d'un verre de l'amitié.

Malheureusement, comme l'année précédente, la covid 19 et l'explosion du variant Omicron en ont décidé autrement et une fois de plus, nous privent de tous ces moments conviviaux et chaleureux.

C'est pourquoi je vous demanderai de respecter les consignes sanitaires, d'être vigilant dans le cercle familial et amical, de respecter le plus possible les gestes barrières afin de pouvoir retrouver une vie normale. Ne nous relâchons pas, il en va de la santé des personnes les plus vulnérables.

Notre priorité aura été de rester au plus proche de vos besoins, de répondre à vos difficultés éventuelles et de maintenir une communication régulière.

Je tiens à remercier les associations, le club de l'amitié et le CCAS d'avoir œuvré pour le bien être des habitants et j'ai une très forte pensée pour celles qui n'ont pas pu se manifester à cause de cette crise sanitaire.

Notre mandat ayant débuté, avec la COVID 19, en 2020, la crise sanitaire et maintenant la crise économique rendent notre travail plus difficile et de ce fait nous prenons de plein fouet les augmentations qui ont lieu dans tous les secteurs. Pour les projets à venir, il faudra donc trouver comment les financer. De plus, pour nos travaux les subventions ne sont pas à la hauteur des petites communes. La richesse de celle-ci va venir par le développement des constructions nouvelles. Le budget d'investissement s'est dégradé à cause de la crise de la Covid-19, de plus les recettes liées à la location de la salle ont fortement chuté. Une réflexion sera menée pour une faible augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties en 2023. Si cela ne suffisait pas on se verrait dans l'obligation de faire un nouvel emprunt.

Vous trouverez dans le bulletin municipal les travaux réalisés en 2021 et les futurs projets pour 2022 et 2023.

Après un bilan de cette année passée, je peux qualifier cette année de positive, malgré toutes les contraintes que nous avons rencontrées, et j'associe à cette réussite mes adjoints, les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis de voir aboutir les projets mis en place.

Pour conclure, je vous présente à nouveau tous mes vœux et j'espère que nous pourrons nous réunir le plus tôt possible pour des échanges directs mais toujours amicaux pour faire progresser ensemble notre village.

Albert EINSTEIN disait :

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain »

Une belle citation pour une belle année !

Bonne année 2022

Surtout soyez prudents et prenez bien soin de vous et de votre famille.

François Bordin

Conseil municipal

Extraits des délibérations

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2021

1. Proposition de modification de l'ordre du jour

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 16 Décembre 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2020.

3. AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS : Etude de de sol

Monsieur le Maire indique qu'avant de lancer les travaux d'aménagement de la zone de loisirs, il est nécessaire de réaliser une étude de sol géotechnique. Il présente 3 devis :

Entreprise	Adresse	Coût H.T.
GINGER	La Mézière	2 225,00
FONDOUEST	Saint-Grégoire	2 490,00
CBTP	Noyal sur Vilaine	2 490,00

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise GINGER, pour un montant 2 225.00 € H.T.

4. Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Lourmais souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la dématérialisation de la transmission des actes.

5. Adhésion BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable).

6. Acquisition parcelle B 1211 au lieu-dit « 7 la Fachelière »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir 150 m² de la parcelle B 1211 au lieu-dit « 7 La Fachelière » appartenant à Madame Amélie ORY et ses enfants, afin d'y implanter une réserve souple d'incendie de 60 m³ assurant la sécurité incendie du village « la Fachelière ».

Il a été convenu une proposition d'achat au prix de 5.00 € le m². Le montant de cette acquisition est de 5.00 € x 150 m², soit 750.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'acquisition

de cette parcelle de 150 m² au prix de 5.00 € le m² soit un total de 750.00 €

7. Défense incendie – mise en place d'une réserve incendie enterrée place des Charrons – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la défense incendie dans le centre bourg est insuffisante pour les constructions actuelles et ne permet pas de créer de nouvelles constructions.

Une rencontre a eu lieu avec le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) afin de déterminer la contenance de la réserve incendie à installer.

Dans le cadre de la poursuite de la défense incendie, il est proposé l'aménagement d'une réserve enterrée incendie de 60 m³ place des Charrons.

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du conseil municipal qu'il a fait appel au service « voirie agglomération » de la Communauté de Communes Bretagne romantique, compétant pour la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 31 860.00 € HT.

Pour cette dépense, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR, égale à 40 % du coût HT de l'investissement plafonné à 35 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'installation d'une réserve enterrée d'incendie d'une capacité de 60 m³ place des Charrons pour un montant de 31 860.00 € HT.

8. Défense incendie – mise en place de deux réserves incendie souples au lieu-dit « 7 la Fachelière » et aux lagunes – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le lieu-dit « la Fachelière » n'est protégé par aucune Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et qu'elle est insuffisante rue des Tisserands pour les constructions actuelles et ne permet pas de créer de nouvelles constructions.

Une rencontre a eu lieu avec le SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) afin de déterminer la contenance de la réserve incendie à installer.

Monsieur le Maire propose l'aménagement de 2 réserves souples incendie de 60 m³ chacune au lieu-dit 7 la Fachelière et aux lagunes – rue des Tisserands et présente les devis correspondants :

- Réserve souple incendie au lieu-dit « 7 la Fachelière » d'un montant de 13 920.00 € HT
- Réserve souple incendie aux lagunes – rue des Tisserands d'un montant de 10 770.00 € HT

Pour cette dépense, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR, égale à 40 % du coût HT de l'investissement plafonné à 35 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'installation de 2 réserves souples d'incendie d'une capacité de 60 m³ chacune au lieu-dit « 7 la Fachelière » et aux lagunes- rue des Tisserands, pour un montant de 24 690.00 € HT.

9. Devis remplacement jardinières

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des jardinières place de l'église et au monument aux morts. Celles-ci sont actuellement en bois et sont détériorées.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise COMAT ET VALCO de Béziers, pour un montant de 1 080.00 € HT.

10. Sollicitation de la Communauté de communes Bretagne romantique pour une modification simplifiée du PLU de la commune de LOURMAIS

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 26 février 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes Bretagne romantique est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de document d'urbanisme.

Monsieur le maire présente les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des PLU : Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD du PLU, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Monsieur le maire expose qu'il convient d'apporter les adaptations suivantes au PLU communal : suppression de l'emplacement réservé n°1 qui n'a plus d'intérêt pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter la communauté de communes Bretagne romantique pour qu'elle lance une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Lourmais pour les dispositions présentées ci-dessus.

SÉANCE DU 18 MARS 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 25 Février 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 25 Février 2021.

2. Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget de la commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion

dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Vote du Compte Administratif 2020 du Budget de la commune

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	-	111 983,10
Opération de l'exercice 2020	113 475,92	45 228,29
TOTAUX	113 475,92	157 208,39
Résultats de clôture	-	43 732,47

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	-	114 084,47
Opération de l'exercice 2020	179 433,16	171 094,12
TOTAUX	179 433,16	285 178,59
Résultats de clôture	-	105 745,43
Résultats définitifs	Excédent	149 477,90

4. Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Assainissement de la commune

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement de la commune

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	-	35 933,47
Opération de l'exercice 2020	8 571,00	12 096,00
TOTAUX	8 571,00	48 029,47
Résultats de clôture	-	39 458,47

Libellé	Exploitation	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	-	10 621,85
Opération de l'exercice 2020	12 687,70	16 185,52
TOTAUX	12 687,70	26 807,37
Résultats de clôture	-	14 119,67
Résultats définitifs	Excédent	53 578,14

6. SDE 35 : Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune de Lourmais au groupement d'achat d'énergie coordonné par le SDE 35.

7. Acquisition parcelle B 387 au lieu-dit « Le Pré du Bignon », jouxtant les lagunes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir la parcelle B 387 d'une superficie de 1 405 m², sise au lieu-dit « Le Pré du Bignon » jouxtant les lagunes, afin de permettre l'implantation d'une réserve souple d'incendie de 60 m³ assurant la sécurité incendie rue des Tisserands.

Cette parcelle appartient à Monsieur Gaëtan MASSON, domicilié ZA La Beuglais à SAINT MELOIR DES ONDES (35) et à Madame Vanessa MASSON, domiciliée 8 rue de Fremisson à BONNEMAIN.

Il a été convenu une proposition d'achat au prix de 1.50 € le m². Le montant de cette acquisition est de 1.50 € x 1 405 m², soit 2 107.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'acquisition de cette parcelle de 1 405 m² au prix de 1.50 € le m² soit un total de 2107.50 €

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 18 Mars 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 18 Mars 2021.

2. Vote des taux d'imposition de l'année 2021

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'à compter de 2021, il n'y a plus de Taxe d'Habitation (pour mémoire : taux à 13.40 %).

Aussi, pour compenser cette perte de recettes, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), c'est-à-dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune **correspondra à son taux TFPB de 2020 additionné au TFPB départemental 2020 qui est de 19.90 % pour l'Ille-et-Vilaine.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission « finances » propose de maintenir les taux votés en 2020 à savoir :

- Taxe Foncière sur propriétés bâties (TFBP) : **14.52 %**
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : **40.03%**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition des 2 taxes communales en 2021, à

Taxe foncière sur le bâti (TFBP)	
Taxe Foncière sur propriétés bâties : 14.52 % + 19.90 % (part départementale transférée à la commune)	34,42 %
Taxe foncière sur le non bâti	40,03 %

En conséquence, les produits assurés pour la commune en 2021 sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti	60 150 €
Taxe foncière sur le non bâti	12 770 €
Soit un total de :	73 280 €

3. Affectation du résultat 2020 du Budget de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 105 745.43 € au :

- En section d'investissement - Compte 1068 recettes sur l'exercice 2021 : **70 000.00 €**
- En section de fonctionnement - Le solde au compte 002 (Résultat reporté) sur l'exercice 2021 : **35 745.43 €**

4. Vote du Budget Primitif 2021 de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	
Recettes	210 145,43 €
Dépenses	210 145,43 €
Section investissement	
Recettes	239 742,43 €
Dépenses	239 742,43 €
Soit un total général de	
Recettes	449 888,12 €
Dépenses	449 888,12 €

5. Affectation du résultat 2020 du Budget Assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 14 119.67 € au compte 002 du budget assainissement 2021.

6. Vote du Budget Primitif de l'assainissement 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	
Recettes	31 590,67 €
Dépenses	31 590,67 €
Section investissement	
Recettes	54 187,14 €
Dépenses	54 187,14 €
Soit un total général de	
Recettes	85 777,81 €
Dépenses	85 777,81 €

7. Participation due aux écoles privées de Bonnemain et Combours

Le conseil municipal décide de verser aux écoles privées de Bonnemain et Combours pour l'année scolaire 2020-2021, les montants suivants :

- 1 525.39 € pour l'école privée de Bonnemain (1 en maternelle et 1 en élémentaire)
- 11 404.08 € pour l'école privée de Combourg (8 en maternelle et 4 en élémentaire)

8. Actualisation des tarifs municipaux

Le conseil municipal approuve les différents tarifs municipaux avec une application au 1^{er} septembre 2021.

9. Achat d'illuminations de Noël

Le conseil municipal autorise l'achat d'illuminations de Noël chez HTP Illuminations pour un montant total HT de 1 416.00 €.

10. Devis bornage parcelle B 387 au lieudit « le pré du Bignon » près des lagunes

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL LETERTRE-Géomètres de DOL DE BRETAGNE, pour un montant de 921.50 € H.T.

11. Lancement d'une procédure d'aliénation d'un chemin rural à la Margotais

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de lancer la procédure pour l'aliénation du chemin rural à La Margotais, bordant les parcelles A 262, A 264

12. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Transfert de la compétence mobilité

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la prise de compétence MOBILITE à compter du 1^{er} juillet 2021 par la Communauté de communes Bretagne romantique.

13. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

SÉANCE DU 8 JUIN 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 13 avril 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021.

2. Attribution des subventions 2021 aux associations et autres organismes

Le conseil municipal décide d'attribuer en 2021 les subventions suivantes :

Associations de la commune :

Associations bénéficiaires	Montant
Comité d'Animation et de Loisirs de Lourmais (Fonctionnement + Noël des enfants)	0 €

Anciens Combattants Lourmais (Fonctionnement + Fleurissement du monument aux Morts)	250 €
Club de l'Amitié de Lourmais	250 €
Amicale Bouliste de Lourmais	0 €
Association « Rayons de soleil Bretagne-Bénin » Lourmais	250 €
Association « La Bêche Rieuse » Lourmais	100 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOURMAIS	850 €

Associations hors commune :

Associations bénéficiaires	Montant
Association ADMR Pays Combourg (Service à la personne)	200 €
Amicale des donneurs de sang	20 €
Secours catholique	20 €
France Alzheimer	20 €
Ligue contre le cancer	20 €
AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)	20 €
FNATH (Association des accidentés de la vie)	20 €
AASPCE (Association pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs de la Côte d'Emeraude)	20 €
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	340 €

Provisions :

Organismes bénéficiaires	Montant
Provision pour les voyages scolaires primaire et secondaire (école publique et privées pour les élèves de Lourmais)	0 €
Provision pour le fonctionnement IME, lycées professionnels pour les élèves de Lourmais	120 €
Provision Jeunesse Combourgeoise	0 €
Provision pour l'Office des Sports de la Bretagne Romantique	0 €
TOTAL SUBVENTIONS ORGANISMES	1 20 €

3. Dispositif argent de poche 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est en attente d'un avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sur la reconduction du dispositif « argent de poche », qui nécessite comme chaque année d'une labellisation « Ville Vie Vacances » et l'exonération des charges aux communes par le Directeur de l'URSSAF.

Le conseil municipal autorise la mise en place du dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2021.

4. Transfert de la compétence éclairage public (travaux et maintenance) au SDE35

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à

l'unanimité décide de transférer la compétence éclairage public (travaux et maintenance) au SDE35.

5. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Avis sur la modification du nom de la Communauté de communes Bretagne romantique

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 1 voix POUR, 5 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS de ne pas se prononcer sur la proposition de modification du nom de la Communauté de communes Bretagne à compter du 1er janvier 2022.

6. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Elaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la CCBR et ses communes membres

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide par 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de donner un avis favorable au projet du Pacte de Gouvernance Bretagne Romantique.

7. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Projet de groupement de commandes - marché de travaux de voirie en enrobés

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la convention constitutive du groupement de commandes marché de travaux de voirie en enrobés.

SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 8 Juin 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 8 Juin 2021.

2. Acquisition d'un bien par voie de droit de préemption

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2010 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune de Lourmais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Bretagne Romantique du 31 janvier 2019 instituant la délégation partielle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la commune de Lourmais,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 mai 2021 en mairie, adressée par Maître Alain CLOSSAIS, notaire à 35720 MESNIL ROC'H, en vue de la cession moyennant le prix de 43 000 € d'une propriété sise 2 rue des Potiers, cadastrée section B 717, d'une superficie de 469 m², appartenant à Madame Christine BLAIRE,

Considérant que cet immeuble constituerait une réserve foncière, permettant le maintien de l'unique commerce restant sur la commune.

Il est proposé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Lourmais Cadastre B 777, 2 rue des Potiers, d'une superficie de 469 m² appartenant à Madame Christine BLAIRE au prix de 43 000 €.

Le conseil municipal par vote à bulletin secret décide par 7 voix CONTRE, 4 voix POUR et 0 ABSTENTION de

ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien Cadastre B 777, 2 rue des Potiers, d'une superficie de 469 m² appartenant à Madame Christine BLAIRE.

3. Subvention 2021 associations « Club de l'Amitié » et « les Boules Bretonnes »

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association « le club de l'Amitié ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Christian ROUSSIN, président de l'association « les Boules Bretonnes » lui indiquant que l'association renonce à la subvention de la municipalité pour l'année 2021.

4. Redevance occupation du domaine public

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise la mise en place d'un droit de place pour occupation du domaine public par un commerce ambulancier au prix de 50 €/an.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de réfléchir sur l'institution d'une redevance pour occupation du domaine public à Monsieur Jérôme MORIN, gérant du Bistrot Gourmand. Celui-ci occupant le trottoir devant son commerce depuis 2019 par la mise en place d'une terrasse.

Le conseil municipal propose un montant de 150.00 €/an à compter du 1er janvier 2022 qui sera acté lors de la révision des tarifs municipaux en 2022.

5. Demande d'acquisition et ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural à la Margotais

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 2021-04-13-28 du 13 avril 2021 concernant le lancement d'une procédure d'aliénation d'un chemin rural à La Margotais, bordant les parcelles A 262 et A 264.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique du lundi 13 septembre 2021 au lundi 27 septembre 2021 dans le cadre de l'aliénation du chemin rural décrit ci-dessus.

6. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 07 juin 2021 :

1/ Voirie : révision libre des attributions de compensation en investissement : neutralisation du bilan des opérations de voirie PPI 2018-2019 pour sept communes, 2/ Voirie : révision libre des attributions de compensation en fonctionnement pour les prestations de nettoyage manuel et mécanique des trottoirs ; 3/ Révision libre des attributions de compensation de la commune de Trémeheuc pour le reversement de la part fiscalité IFER « éolien » ; 4/ Transferts de charges relatifs au transfert de la ZAE Les Brégeons sur la commune de Mesnil-Roc'h

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des

Charges Transférées en date du 07 juin 2021 et les montants des charges transférées en fonctionnement et en investissement, entre les communes membres et la Communauté de communes, évalués par la CLECT dans son rapport du 07 juin 2021.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 8 Juillet 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021.

2. Autonomie financière des budgets annexes des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la transformation du budget annexe assainissement en régie dotée de l'autonomie financière au 1er janvier 2022.

3. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

4. Compte rendu des délégations

Le conseil municipal prend acte des délégations en matière de droit des sols.

5. Sollicitation de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour une modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Lourmais

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter les adaptations suivantes au PLU communal : afin de préserver le commerce de Lourmais se trouvant en zone U du PLU ; le changement de destination y sera interdit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter la communauté de communes Bretagne romantique pour qu'elle lance une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Lourmais.

6. Communauté de Communes Bretagne Romantique : Participation 2021 aux frais 2020 du service commun pour l'application du droit des sols (ADS) : avenant aux conventions pour la facturation du service au coût complet GO+

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'avenant, modifiant l'article 1 « Conditions financières » du titre III « Dispositions générales » de la convention signée avec la Communauté de communes Bretagne romantique relative au service commun pour l'instruction des

demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

7. CDG 35 : Vœu santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille et Vaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adopter le vœu sur la santé au travail des agents territoriaux.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 9 septembre 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021.

2. PLU de Lourmais – modification simplifiée n°2 – avis du conseil municipal avant approbation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de donner un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de Lourmais.

3. Approbation Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPOS) 2020

Le conseil municipal approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPOS) 2020.

4. Mise à jour de la longueur de voirie communale

Monsieur le Maire indique que le montant de la Dotation Globale de Fonction de Fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Monsieur le Maire expose alors que la VC n°2 (route de Bonnemain) a fait l'objet d'un reclassement dans la voirie communale.

La nouvelle longueur de voirie communale serait donc de 11 140.00 mètres linéaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer la nouvelle longueur de voirie du domaine public communal à 11 140 mètres linéaires.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

1. Proposition de modification de l'ordre du jour

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la modification de l'ordre du jour.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 13 octobre 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021.

3. Délibération portant désaffectation et aliénation après enquête publique d'un chemin rural à La Margotais

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de désaffecter le chemin rural en

vue de sa cession à Monsieur Aurélien GAUTIER et Madame Sabrina DAUGUET au prix de 4.00 €TTC/m². L'acquéreur devra prendre en charge les frais de géomètre et de notaire, auxquels s'ajoute le prix du chemin cédé.

4. Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes : Aide financière de la Communauté de communes Bretagne romantique

Monsieur le Maire présente le dispositif proposé par la Communauté de communes Bretagne romantique qui consiste à soutenir les petites communes - 1000 habitants dans le cadre de leurs initiatives et / ou opérations qui contribuent à développer et animer la vie sociale de la commune.

Le montant de l'aide forfaitaire est de 305 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide auprès de la Communauté de communes Bretagne romantique.

5. Communauté de communes Bretagne romantique : Rapport d'activités pour l'année 2020

Le conseil municipal PREND acte du rapport.

6. Communauté de communes Bretagne romantique : Modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne Romantique : développement de la vie culturelle du territoire

Le Conseil municipal par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION décide d'approuver la modification des statuts communautaires concernant la compétence facultative « Développement de la vie culturelle du territoire ».

7. Défense incendie – mise en place de deux réserves incendie souples au lieu-dit « 7 la Fachelière » et aux lagunes – Réactualisation des devis et demande de subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la signature des devis réactualisés de la Communauté de Communes pour un montant total de :

- au lieu-dit « 7 la Fachelière » : 16 220.00 € H.T.
- aux lagunes – rue des Tisserands : 13 070.00 € H.T.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 18 novembre 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021.

2. Raccordement de parcelles au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension du réseau d'assainissement collectif est nécessaire pour 6 logements d'habitation situés rue des Tanneurs et rue des Tisserands.

Il présente les devis de deux entreprises :

Désignation	Entreprises	
	Julien HUBERT Mesnil Roc'h	SARL LEMONNIER Cuguen
Rue des Laboureurs (branchement 3 lots)	4 870,00 € HT	8 361,60 € HT
Rue des Tisserands (branchement Mr CAVRET)	5 400,00 € HT	3 319,80 € HT
Rue des Tisserands (branchement 3 lots – BLAIRE)	4 750,00 € HT	2 981,10 € HT
TOTAUX	15 020,00 € HT	14 662,50 € HT

Madame Odile BLAIRE-HUBERT ne prend pas part au vote

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

par 9 voix POUR AUTORISE les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif **par 8 voix POUR VALIDE** le devis de l'entreprise Julien HUBERT de Mesnil Roc'h pour un montant de 15 020.00 € HT, pour des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cette dépense sera supportée par le budget annexe Assainissement (en section investissement).

3. Convention cadre entre la Communauté de communes Bretagne romantique et la commune de Lourmais pour la mise en œuvre du programme n°3 de soutien en faveur des opérations d'investissement des petites communes

Par délibération en date du 28 octobre 2021, le Conseil de la Communauté de communes a décidé d'approuver le troisième programme de politique de soutien en faveur des opérations d'investissement des « petites communes » pour la période 2021-2026.

A ce titre, le Conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe globale de 1 500 000 euros sur la durée du mandat. Cette enveloppe est répartie entre 15 des 25 communes selon les critères de répartition suivants :

- Le potentiel financier (50 %)
- La population (25 %)
- La superficie (25 %).

Selon ces critères, la commune de Lourmais s'est vu octroyer la somme de 84 341 euros.

Afin de contractualiser cet engagement, une convention cadre fixant le montant de l'enveloppe attribuée ainsi que les modalités d'attribution et de versement doit être passée entre la CCBR et Lourmais.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le 3ème programme de soutien aux opérations d'investissement des petites communes pour la période 2021-2026.

4. CCBR : RPQS Eau Potable 2020

Le conseil municipal PREND acte du rapport.

Tarifs municipaux

CONCESSIONS DU CIMETIÈRE ET CAVEAUX CINÉRAIRES

	30 ans	50 ans
Concessions du cimetière	90 €	150 €
Caveaux cinéraires	45 €	75 €

LOCATION SALLES COMMUNALES

	Grande salle		Petite salle	
	Lourmaisien	Extérieurs	Lourmaisien	Extérieurs
Location salle 1 week-end (48 h)	190 €	285 €	70 €	105 €
Location salle 1 journée (24 h)	140 €	210 €	40 €	60 €
Location salle pour vin d'honneur/goûter (3 h)	40 €	60 €	15 €	25 €
Location salle pour obsèques d'une personne domiciliée sur la commune	Gratuité			
Location vaisselle	20 €			
Lorsque la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, l'heure de ménage nécessaire au nettoyage de la salle est facturée	50 €/heure			

Le chauffage et le système de ventilation sont désormais inclus dans le tarif de la location.

CAUTION : L'utilisation de la salle communale est subordonnée au versement d'une caution fixée à 600 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à remettre au moment de la signature du contrat avec l'attestation de responsabilité civile.

La caution sera restituée après la vérification du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

Travaux réalisés en 2021

Nos projets ont pris du retard mais nous ne lâcherons rien et nous mènerons à bien nos engagements.

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE 2021

COMMERCE « LE BISTROT GOURMAND »

En raison de la crise sanitaire, la commune a souhaité venir en aide au commerce « le Bistrot Gourmand » en payant 6 mois de loyer. Cette opération n'a pas été facile à réaliser étant donné que les murs n'appartenaient pas à la commune.

Nous avons sollicité Madame Françoise GATEL, Sénatrice

d'Ille-et-Vilaine, qui est intervenue auprès de la Préfecture, ce qui a permis à la commune de procéder au paiement des loyers.

Malheureusement, malgré cela et les aides de l'état, Monsieur Jérôme MORIN, gérant du Bistrot Gourmand s'est vu dans l'obligation de fermer son établissement le 1^{er} octobre 2021, la crise sanitaire persistant.

CLÔTURE DES LAGUNES

Afin d'assurer la sécurité du site, la clôture des lagunes a été renouvelée.

Ces travaux ont été réalisés par le chantier d'insertion de la Communauté de communes de la Bretagne Romantique.



DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE D'UN CHEMIN RURAL À LA MARGOTAIS

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du lundi 4 au lundi 18 octobre 2021 et l'avis favorable du commissaire enquêteur, la commune a décidé de désaffecter le chemin rural à la Margotais en vue de sa cession à Monsieur Aurélien GAUTIER et Madame Sabrina DAUGUET au prix de 4.00 € TTC le m².



Le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie jusqu'au 18 octobre 2022.

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune a procédé au transfert de la compétence de l'éclairage public au SDE 35 depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le transfert de compétence éclairage concerne les travaux et la maintenance.

Le service du SDE 35 assure le suivi des actions suivantes :

- La Maintenance Préventive
- Le Dépannage
- La Gestion « Patrimoniaire »
- Les Travaux

Le SDE 35 participe au financement des travaux d'investissement et des petits travaux de fonctionnement selon les critères établis par le guide des aides adopté chaque année par le comité syndical du SDE 35.

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS

La commune a effectué 2 appels d'offres pour consultation des entreprises.

Ces appels d'offres se sont avérés infructueux, les entreprises n'ayant pas répondu.

La commune ne pouvant se permettre de relancer un appel d'offre, le montant de la publicité étant trop important, le maître d'œuvre en charge du projet a donc sollicité directement les entreprises afin d'obtenir trois devis comparatifs pour chacun des lots.

Projets 2022

DÉFENSE INCENDIE

Place des charrons :

Les travaux de mise en place d'une réserve à incendie enterrée de 60 m³ vont débuter début mars 2022 pour un montant de 30 327.00 € HT soit 36 392.40 € TTC.

Ce projet sera subventionné par la Préfecture au titre de la DETR pour un montant de 12 744,00 € et par la Communauté de communes Bretagne Romantique au titre du soutien d'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants.

Ces travaux nous obligent à faire déplacer le candélabre existant et supprimer la jardinière.



Village de la Fachelière :

Les travaux de mise en place d'une réserve à incendie souple de 60 m³ vont débuter en avril 2022.

Ce projet sera subventionné par la Préfecture au titre de la DETR et par la Communauté de communes Bretagne Romantique au titre du soutien d'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants.



Les travaux de mise en place de la réserve, devrait débuter en avril-mai 2022.

Ce projet sera subventionné par la Préfecture au titre de la DETR et par la Communauté de communes Bretagne Romantique au titre du soutien d'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants.

**Les lagunes :**

La commune va procéder à l'acquisition de la parcelle B 387 d'une superficie de 1 405 m² au lieu-dit « le Pré du Bignon » jouxtant les lagunes et appartenant à Monsieur Gaëtan MASSON et Madame Vanessa MASSON, afin d'agrandir le terrain des lagunes et y implanter une réserve souple de 60 m³ qui complètera la sécurité incendie de la rue des Tisserands et la Charlopinais.

Les démarches avec le géomètre et le notaire sont actuellement en cours.

**AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS**

Après étude des devis par le maître d'œuvre, le démarrage des travaux devrait avoir lieu en septembre 2022.

RACCORDEMENT DE PARCELLES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La délivrance de permis de construire dans le cadre de nouvelles habitations sur la commune, a nécessité des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif sur la rue des Tisserands et la rue des Laboureurs.

Le montant total des travaux s'élève à 15 020 € HT.



Rue des Tisserands



Rue des Laboureurs

Projets 2023-2024

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE - Etude fin 2023

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES WC PUBLICS PLACE DES CHARRONS - Etude fin 2023

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES WC PUBLICS DE LA MAIRIE - Etude fin 2023

État-civil 2021, PACS et recensement citoyen

ÉTAT-CIVIL

Au regard de la législation européenne concernant le règlement sur la protection des données personnelles (RGPD), la commune a décidé de ne plus diffuser les avis de naissances, mariages et décès afin de respecter le souhait que certains ne souhaitent pas communiquer sur leur vie personnelle. Nous pouvons simplement vous communiquer quelques chiffres :

En 2021, la commune a enregistré :

- Naissances : 3
- Pacs : 2
- Décès : 2

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état-civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- soit à l'officier d'état-civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel : Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pour plus de renseignement :
<https://www.service-public.fr>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le 1^{er} janvier 2022,
votre interlocuteur change.**



FINANCES PUBLIQUES

Pour le paiement de vos factures locales
*(eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),
votre nouvel interlocuteur est :*

**le service de gestion comptable (SGC)
de Dol-de-Bretagne**

 Centre des Finances publiques
18, place Toullier - BP 40
35120 DOL-DE-BRETAGNE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis et jeudis de 14h à 16h

 Renseignements et prise de RDV :
02 99 48 01 79

Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Île-et-Vilaine

Pour le paiement de vos impôts
*(impôt sur le revenu, taxe d'habitation,
taxes foncières),
votre interlocuteur est :*

**le service des impôts des particuliers (SIP)
de Saint-Malo**

 Centre des Finances publiques
38, boulevard des Déportés - CS 31702
35417 SAINT-MALO

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h sans RDV
Sur RDV les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h

 Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gouv.fr
ou en appelant le **0 809 401 401**

Vos solutions pour payer

- en ligne sur impots.gouv.fr
- en espèces chez un **burailiste** partenaire agréé (en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)

Retrouver le **Bois comptable des burailistes** partenaires sur impots.gouv.fr

- À Combourg
Café Malouais, 13 place Saint-Gilduin
Le grand B, 5 place Albert Piant
Café de la Poste, 12 rue Notre-Dame
À Dol-de-Bretagne
Bar des Amis, 9 rue des Lavoirs
À Hédé-Bazouges
Le Central, 13 place de la Mairie
À La Mézière
L'excuse, 9 place de l'Église
À Meillac
Le Salon, 2 rue Mademoiselle Du Vaut
À Meaulé-Roch
L'Indian Bar, 30 rue de la Libération
À Saint-Symphorien
Le Symphonien, 24 rue d'Armorique
À Trébevan
L'excuse, 2 rue nationale
La Batracien, 13 rue des Dames
À Trébevan
Le Trébevanais, 1 rue de la Forge
À Vignoc
Le Refuge, 4 place de l'Église

BULLETIN MUNICIPAL
16
31

Autorisations de travaux 2021

Nature de la demande	Pétitionnaire	Lieu	Décisions
DP 035 159 21 B0005 Abattage d'arbres	ROZE Michel	Les Douaires	Déclaration de non opposition du 12 avril 2021
DP 035 159 21 B0006 Piscine semi enterrée	POREE Patrice	14 rue des Tisserands	Déclaration de non opposition du 26 mai 2021
DP 035 159 21 B0008 toit charpenté sur garage existant remplacement toit plat	MAINSARD Frédéric	8 le Cham Gaucher	Déclaration de non opposition du 21 juin 2021
DP 035 159 21 B0009 Véranda	PASQUERAULT Christian	1 la Saintiolais	Déclaration de non opposition du 8 juin 2021
DP 035 159 21 B00010 Changement portes garage	HUBERT Jean-François	9 rue des Tanneurs	Déclaration de non opposition du 8 juillet 2021
DP 035 159 21 B0011 Muret	LAMBERT Marie-Thérèse	2 Les Hauts Bois	Déclaration de non opposition du 19 juillet 2021
DP 035 159 21 B0012 Abattages d'arbres	BLAIRE Michel	9 rue des Tisserands	Déclaration de non opposition du 16 décembre 2021
PC 035 159 21 B0001 Cabane de jeux	GUERIN Vincent	15 la Margotais	Permis de construire accordé le 12 mars 2021
PC 035 159 21 B0002 Zone de loisirs	Commune de Lourmais	6 rue des Potiers	Permis de construire accordé le 7 mai 2021
PC 035 159 21 B0003 Maison d'habitation	FAROU Astrid	Rue des Tanneurs	Permis de construire accordé le 10 mai 2021
PC 035 159 21 B0004 Création pièce	ROBINAULT Jean-Pierre	1 la Frelonnière	Permis de construire accordé le 17 mai 2021
PC 035 159 21 B0005 Aménagement terrasse avec mur	CHEVILLARD Emmanuel	5 la Fachelière	Permis de construire accordé le 31 août 2021
PC 035 159 21 B0006 Maison d'habitation	CAVRET Gaël	Rue des Tisserands	Permis de construire accordé le 21 juin 2021
PC 035 159 21 B0007 Maison d'habitation	ANNEIX Marlène	Rue des Laboureurs	Permis de construire accordé le 2 août 2021
PC 035 159 21 B0008 Rénovation habitation	HERPEUX Aurélien	Les Naudières	Permis de construire accordé le 2 septembre 2021
PC 035 159 21 B0009 Maison d'habitation	GENVRIN-FAVARA Franck	Rue des Laboureurs	Permis de construire accordé le 2 août 2021
PC 035 159 21 B0010 Maison d'habitation	BLAIRE Jérôme	Rue des Tisserands	Permis de construire accordé le 15 juillet 2021
PC 035 159 21 B0011 Garage	DAVY Olivier	34 la Fachelière	Permis de construire accordé le 6 août 2021
PC 035 159 21 B0012 Extension	MAZURE Jean-René	22 La Fachelière	Permis de construire accordé le 8 décembre 2021

Rappel réglementation Abattage et élagage des arbres

L'ABATTAGE DES ARBRES CONSTITUANT UNE HAIE DOIT ÊTRE DÉCLARÉ EN MAIRIE (L. 123.1 ALINÉA 7 DU CODE DE L'URBANISME)

Les propriétaires de haies qui souhaitent dessoucher doivent demander l'autorisation préalable en mairie. En fonction de la classification de la haie, en haie protégée ou pas, la mairie autorisera le dessouchage sous condition de replanter en bosquet ou en haie sur un autre emplacement. Les conditions sont à discuter en mairie.

RAPPEL PAR ERDF DES RÈGLES D'ÉLAGAGE D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES (BROCHURE COMPLÈTE DISPONIBLE EN MAIRIE)

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre (arrêté interministériel du 17 mai 2001). Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute des câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

A savoir : Lorsque des branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation, il est en moyenne de 6000 euros. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

La fibre optique : le déploiement se poursuit en Bretagne romantique

ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE À LOURMAIS : LES DÉTAILS PRATIQUES

Raccorder l'ensemble du territoire breton à la fibre optique : telle est l'ambition du projet Bretagne Très Haut Débit. Ce chantier titanesque se déroule actuellement dans la région. Explications.

Financé par les Intercommunalités, les Départements, la Région, l'État et l'Union Européenne, le projet Bretagne Très Haut Débit vise à déployer un réseau à très haut débit, via la fibre optique, en Bretagne à l'horizon 2026.

Cette initiative publique intervient en complément de l'action des opérateurs (Orange et SFR) qui déploient sur leurs fonds propres la fibre optique dans les grandes villes ou agglomérations bretonnes (Métropoles de Brest et de Rennes, Agglomérations de Quimper, Lorient, St-Brieuc, Vannes, St-Malo, et Villes de Fougères, Vitré, Guingamp, Douarnenez, Concarneau, Morlaix...), soit environ 10% du territoire breton. Les 90% restants sont concernés par le projet Bretagne Très Haut Débit.

Les collectivités bretonnes ont confié ce projet à Mégalis Bretagne, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Trois phases de déploiement

Le projet Bretagne Très Haut Débit est réparti en trois phases :

- Phase 1 : lancée en 2016 où 240 000 locaux seront raccordables
- Phase 2 : 2020 – 2023 où 400 000 locaux seront raccordables
- Phase 3 : 2023 – 2026 où 600 000 locaux seront raccordables.

Dores-et-déjà, 75 000 prises sont construites dans la Région. La montée en puissance des entreprises permettra d'industrialiser et d'accélérer le déploiement.

Les différentes phases de déploiement sont disponibles sur le site suivant : https://www.megalibretagne.bzh/jcms/mw_23205/le-phasage-du-projet

L'ARRIVÉE DE LA FIBRE À LOURMAIS ?

La commune de Lourmais est concernée par deux phases de déploiements :

- Les travaux de la partie sud de la commune, concernée par la Phase 1, ont été réceptionnés. La commercialisation devra intervenir d'ici quelques semaines.
- Le reste de la commune, en phase 2, secteur sur lequel les travaux sont en voie d'achèvement. Pour cette partie, la commercialisation débutera au cours de second trimestre 2022.

Pour connaître son éligibilité, il suffit de se rendre sur le site suivant : <http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/>

➔ FOIRE AUX QUESTIONS

• Je ne suis pas encore éligible à la fibre optique

Mon voisin est raccordé à la fibre optique mais pas moi, pourquoi ?

Les travaux nécessitent des moyens humains, techniques et financiers très importants. C'est la raison pour laquelle ces travaux s'effectuent progressivement en fonction des contraintes techniques, administratives et réglementaires rencontrées.

Parce que si le passage de la fibre en souterrain n'appelle pas d'aménagement particulier, l'aérien, qui nécessite parfois la pose de poteaux sur les trottoirs et de câbles en façade des logements, peut s'avérer plus long car nécessitant des procédures administratives plus complexes.

Voilà pourquoi deux logements voisins peuvent être éligibles à la fibre avec un calendrier différencié.

Le raccordement fibre optique d'un immeuble ?

Lorsqu'un immeuble est composé de plus de 4 logements, une procédure particulière doit être mise en place pour permettre l'installation de la fibre à l'intérieur du bâtiment.

Au préalable, l'immeuble doit être situé sur une zone où la fibre optique est en cours de déploiement.

Lors de l'assemblée générale, un projet de câblage d'un opérateur doit être présenté aux copropriétaires. Puis une Convention de déploiement doit être signée avec l'opérateur choisi avant qu'il réalise les travaux de déploiement dans l'immeuble. Quel que soit l'opérateur qui a déployé la fibre optique dans l'immeuble, les habitants ne sont pas tenus de s'abonner à ses offres. Ils peuvent souscrire à une offre très haut débit chez un autre Fournisseur d'Accès à Internet.

• Je suis éligible à la fibre optique

J'ai une question sur les offres, les débits, mon raccordement personnel lorsque je prends un contrat.

La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et les communes ne sont ni fournisseurs d'accès à Internet, ni responsables du déploiement des infrastructures de communication. Nous vous invitons donc à contacter votre Fournisseur d'Accès à Internet pour tous problèmes techniques liés à votre connexion internet.

Comment souscrire au très haut débit en fibre optique, serai-je obligé de changer d'opérateur ?

Mégalis Bretagne construit le réseau de fibre optique jusqu'à un boîtier situé près des habitations, appelé point de branchement optique. Charge ensuite à chaque propriétaire intéressé de démarcher un fournisseur

d'accès à internet (FAI) afin de conclure un contrat.

Vous pouvez solliciter les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) de votre choix présents sur le réseau, pour souscrire un abonnement. Si votre FAI actuel propose également des offres très haut débit en fibre optique sur votre zone, vous ne serez pas obligé de changer de FAI.

Souscrire un abonnement internet via la fibre optique dans une habitation ou une entreprise, constitue un processus identique, en 3 étapes.

- Vérifier l'éligibilité de la ligne à la fibre optique auprès des Fournisseurs d'Accès à Internet

- Souscrire une offre auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet

- Convenir d'un rendez-vous avec les techniciens de l'opérateur choisi, afin qu'ils procèdent aux travaux nécessaires, directement au domicile. Il convient au client de s'assurer que l'ensemble des équipements de communication sur la partie privative, soient accessibles aux installateurs et non obstrués (fourreaux, prises téléphones, câble aérien...).

Combien coûtera l'abonnement au très haut débit en fibre optique ? Devrais-je payer des frais d'installation ?

En fonction de sa politique commerciale, l'entreprise pourra ou non vous facturer les frais de raccordement (jusqu'à 150€).

Vous pourrez ensuite naviguer sur internet avec un accès au très haut débit moyennant un abonnement mensuel équivalent aux tarifs actuels pratiqués pour l'ADSL.

Le raccordement en fibre optique nécessite-t-il des travaux dans mon logement ?

Oui, pour disposer d'une connexion très haut débit en fibre optique, il faut installer une nouvelle prise dans votre domicile ou votre entreprise et peut-être changer de « box » (le boîtier installé dans la maison). Ce raccordement sera effectué après la première demande

d'abonnement auprès du Fournisseur d'Accès à Internet qui vous informera de la procédure.

Si le raccordement des immeubles et appartements n'est pas à la charge du client, les opérateurs peuvent facturer en revanche des frais de raccordement pour les maisons individuelles.

J'ai une panne sur mes équipements ou sur le réseau, des difficultés de connexion (internet, téléphone ou TV).

Vous pouvez contacter votre fournisseur d'accès à internet qui effectuera un premier diagnostic et demandera à l'opérateur d'infrastructures d'intervenir si le problème vient du réseau fibre.

Le technicien n'a pas réussi à raccorder mon logement, que faire ?

Si le raccordement n'est pas possible en raison d'un problème sur le domaine privé (fourreau cassé ou citerneau perdu par exemple), cela relève de la responsabilité du propriétaire. Celui-ci doit alors remplacer ou réparer à ses frais pour permettre le raccordement en fibre optique. Vous pouvez faire appel à une entreprise spécialisée (détection de réseau, aménagement de jardin...).

Si le raccordement n'est pas possible à cause d'un problème sur le domaine public, c'est au fournisseur d'accès à internet de faire les démarches nécessaires.

J'ai un problème de connexion Internet, qui dois-je contacter ?

La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et les communes ne sont ni fournisseurs d'accès à Internet, ni responsables du déploiement des infrastructures de communication. Nous vous invitons donc à contacter votre Fournisseur d'Accès à Internet pour tous problèmes techniques liés à votre connexion internet.

Gestion des déchets

SORTEZ VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES MOINS SOUVENT

Les levées sont comptées à partir du 1^{er} janvier 2022

La fusion des deux anciens SMICTOM a entraîné, en 2021, une harmonisation des fonctionnements : collecte du tri sélectif tous les 15 jours, simplification des extensions des consignes de tri et généralisation de la ristourne incitative de 10 €. Cette dernière a été attribuée automatiquement en 2021 pour les habitants de l'ex-SMICTOM d'Ille et Rance ayant basculé sur la nouvelle grille tarifaire de convergence.

Dès le 1^{er} janvier 2022, le comptage des levées commencera. La ristourne s'appliquera sur la facture de 2023 uniquement pour les ménagers qui rempliront les deux conditions suivantes :

- être facturé selon la nouvelle grille tarifaire adossée uniquement à la composition des ménages.
- présenter, à compter du 1^{er} janvier 2022, son bac d'ordures ménagères à la collecte une fois sur deux au cours de l'année, ou moins si possible.

Contrôle renforcé des bacs d'ordures ménagères

Au cours des prochaines semaines, le SMICTOM renforcera le contrôle des bacs d'ordures ménagères. Les ménages dont les bacs déborderaient trop régulièrement seront dotés automatiquement d'un bac d'un volume supérieur qui correspondra mieux au volume de déchets généré. Si vous le souhaitez, faites dès à présent la demande d'un bac plus grand auprès des services du SMICTOM.

GESTION DES DÉCHETS VERTS

Une aide financière à l'achat de broyeurs de végétaux pour les particuliers

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le SMICTOM s'est fixé pour objectif de diminuer les déchets verts de 22 kg par habitant d'ici 2027 par rapport à 2016. Pour accompagner les usagers vers cet objectif, le SMICTOM prévoit plusieurs actions. Parmi elles, un nouveau dispositif d'aide à l'achat de broyeurs de végétaux.

Aide à l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour les particuliers

Une aide financière à l'achat individuel ou groupé d'un broyeur de végétaux sera proposée aux particuliers du territoire début 2022. Cette aide, à raison d'un broyeur par foyer, s'échelonne entre 10% du prix d'achat TTC pour un foyer seul (aide plafonnée à 50 €) et jusqu'à 100% du prix d'achat TTC pour un groupement de 10 foyers et plus (aide plafonnée à 500 € TTC).

ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Des évolutions pour les permanences

Afin d'être plus proche de ses usagers et de répondre à leurs questions concernant ses services, le SMICTOM a mis en place, début 2020, un accueil de proximité dans quatre communes du territoire. Ce service va évoluer à compter du 1^{er} janvier 2022. A cette date, les permanences se feront selon ces modalités :

- le lundi matin tous les 15 jours à Combourg (semaines impaires - à la maison des services de 9h à 12h).

COLLECTE SÉPARÉE DES JOURNAUX : LE PLANNING DU 1^{ER} SEMESTRE 2022 EN LIGNE

Le planning du 1^{er} semestre 2022 de collecte des journaux est désormais connu. Retrouvez les dates qui concernent

votre commune sur le site Internet du SMICTOM : www.valcobreizh.fr, rubrique « Mes services » : <https://www.valcobreizh.fr/collecte-des-papiers-et-des-journaux/>

VENTES DE COMPOSTEURS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS : REPRISE AU PRINTEMPS PROCHAIN

Les ventes de composteurs à tarifs préférentiels à destination des habitants du territoire reprendront au printemps prochain. Le planning sera en ligne début 2022.

LE SMICTOM VALCOBREIZH SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez l'actualité du SMICTOM VALCOBREIZH sur les réseaux sociaux :

- Sur Facebook : Smictom Valcobreizh
- Sur Twitter : @valcobreizh
- Sur Youtube : Smictom Valcobreizh
- Sur Instagram : smictom valcobreiz

DÉCHÈTERIE DE COMBOURG

Lieu-dit Le Maroc / 35270 COMBOURG

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 14h-17h

Mardi : Fermée

Mercredi : 9h-12h 14h-17h

Jeudi : 9h-12h 14h-17h

Vendredi : 9h-12h 14h-17h

Samedi : 9h-12h 14h-17h

Dimanche : Fermée

Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre

COLLECTE DE VERRE SUR LA COMMUNE DE LOURMAIS

ATTENTION LE POINT DE COLLECTE SITUÉ AUX HAUTS BOIS EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE SANS LE COUVERCLE. TOUT AUTRE DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.



Tinténiac :

- le lundi de 14 h à 17 h*
- le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h*

Montreuil-sur-Ille :

- le lundi de 14 h à 17 h*
- le mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h*
- le mardi et jeudi : fermé

*Heure d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du 1^{er} avril au 31 octobre : fermeture à 18 h

En cas de jour férié, les déchèteries sont fermées.

COLLECTE D'ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE LOURMAIS

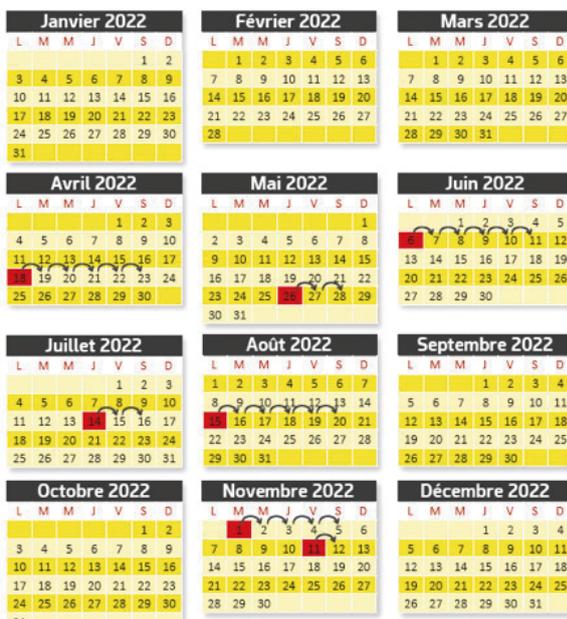
1. Collecte Ordures ménagères : le mercredi
2. Collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes) : le lundi en semaines impaires

Attention dans le cas d'un jour férié, les collectes sont décalées d'un jour à partir du jour férié

Il est important de présenter votre bac et vos sacs jaunes la veille au soir.

Lorsque ceux-ci n'ont pas été collectés, veuillez ne pas les laisser sur la voie publique.

CALENDRIER DE COLLECTE 2022



SEMAINES PAIRES
SEMAINES IMPAIRES

Jours fériés

En cas de jour férié dans la semaine, les collectes sont décalées d'un jour à partir du jour férié et ce jusqu'au samedi.

Organisation de la collecte

Vos ordures ménagères sont collectées une fois par semaine et le tri sélectif tous les 15 jours. **Veillez sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte et pensez à les rentrer, si possible, aussitôt.**

Sécurité

LES SENIORS FACE À LA DÉLINQUANCE APPEL À LA VIGILANCE

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

RÉFLEXES INCONTOURNABLES

EN CAS DE DOUTE SUR UN DEMARCHEUR OU VISITEUR INSISTANT (même s'il prétend être policier ou mandaté par la mairie...) : NE PAS LE FAIRE ENTRER ET PREVENIR IMMEDIATEMENT LA GENDARMERIE (n°17)

Relever un maximum d'indices sur le moyen de locomotion.

CONSEILS PRATIQUES

Verrouiller systématiquement la porte et les fenêtres de votre domicile dès que vous vous absentez ou lorsque vous faites simplement une sieste.

Ne pas conserver de sommes d'argent importantes, ou de nombreux bijoux au domicile. Prévoir juste une petite somme d'argent pour les démarcheurs « honnêtes ».

INSTALLATIONS PRÉCONISÉES

Projecteurs à détection de présence autour de la maison (très utiles en période hivernale).

Œilleton et entrebâilleur sur la porte d'entrée (sécurité minimale).

Pour toutes questions :

Boite e-mail des référents sûreté gendarmerie : cptm.ggd35@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Brigade numérique : <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>

En cas d'urgence composer le 17

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN SUR LE PAYS DE SAINT-MALO

L'intervenant social de la gendarmerie

L'Intervenante Sociale Gendarmerie exerçant à Combourg est M^{me} Lydie Boulau. Elle est présente à la gendarmerie le mardi matin des semaines paires et le vendredi matin des semaines impaires. Elle est joignable au 07 66 83 44 23.

Repair café à Combourg : vos objets ont le droit à une deuxième vie

LOURMAIS ACCUEILLE LE REPAIR CAFÉ



Meilleurs vœux pour cette année 2022, de toute l'équipe du repair'café.

Depuis le début de l'année 2021, nous intervenons dans votre commune afin de vous proposer des séances d'aide au dépannage, tous les mois pairs, sauf juillet et août.

Ce service que nous vous offrons, rencontre un succès qui s'amplifie avec le temps et les satisfactions que vous en tirez.

Les retours que nous en avons et le bouche à oreilles indiquent que c'est une action que vous attendez.

Bien entendu, tout n'est pas réparable, mais dans la mesure du possible, nous tentons de vous apporter des solutions et vous accueillons avec plaisir et le sourire.

Les objets que vous pouvez nous soumettre doivent être portables et propres, si possible.

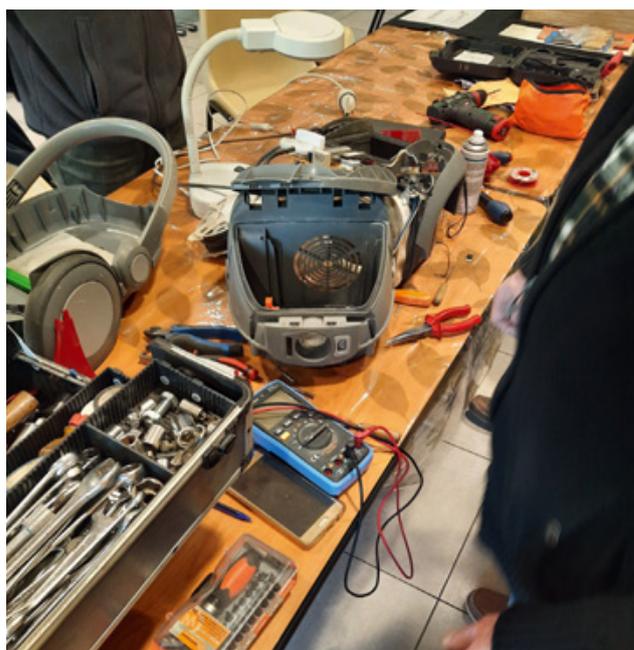
Pour en savoir plus, venez nous découvrir en visitant notre site

<https://repair-cafe-combourg.jimdosite.com>

Vous pouvez nous contacter par mail à repaircafecombourg@gmail.com

A très bientôt ... (le 19 février, par exemple)

Toute l'équipe du repair'café vous remercie



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Lourmais)

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Élus	François BORDIN, Président
	Laurence ROGER-PICHON, Vice-Présidente
	Delphine CHEVILLARD
	Marie-Christine BLAIRE
	Odile BLAIRE-HUBERT
Membres désignés par le Maire	Yolande GAUTIER
	Marthe VUILLON
	Marie-Thérèse BLAIRE
	Jocelyne SOUQUET

De gauche à droite : Marie Thérèse BLAIRE, Delphine CHEVILLARD, Yolande GAUTIER, Odile HUBERT-BLAIRE, Marie-Christine BLAIRE, Marthe VUILLON, Jocelyne SOUQUET, Laurence PICHON (élue et Vice-Présidente) et François BORDIN (Maire et Président).

ACTIVITES 2021

Repas des Aînés

Après deux années de crise sanitaire, le samedi 27 novembre 40 personnes étaient présentes pour partager le repas offert par le CCAS. Ce dernier fut élaboré par la Grande Gamelle de Bazouges-la-Pérouse.

Le Maire a tenu à remercier tous les membres du CCAS pour la mise en œuvre, la décoration et le service apporté à leurs aînés.

C'est dans une ambiance chaleureuse, animée par Mr Michel Flaux, que les convives se sont laissés entraîner sur la piste de danse.

Ce moment convivial et apprécié a permis à chacun, le temps d'un instant de mettre de côté la pandémie que nous connaissons et que nous traversons.

Nous avons eu tout particulièrement une pensée pour notre doyenne Mme Françoise TIERCELIN, qui fêtera ses 100 ans cette année 2022 ainsi que pour notre doyen Mr Pierre SOUQUET.



Colis de Noël

12 colis ont été distribués aux personnes âgées de + 70 ans de la commune, ne pouvant se déplacer pour raisons de santé ou résidant en Maison de Retraite. La distribution de ces colis permet une rencontre et un échange sur les nouvelles de la Commune.



Atelier du sommeil

Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap adultes et enfants et leur entourage. Le CLIC est une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur votre territoire, il est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la MDPH, la communauté de communes de la Bretagne Romantique et la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel. Le CLIC vous informe dans vos démarches concernant le maintien à domicile, les services et

établissements d'accueil du territoire, l'aide aux aidants. Il vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de la MDPH : carte mobilité inclusion (CMI), reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation adulte handicapée (AAH), auxiliaire de vie scolaire... De plus, il vous aide à constituer des dossiers pour des interventions à domicile : aide aux tâches quotidiennes, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... ou des dossiers d'entrée en établissement.

Le CLIC propose également en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire des actions de prévention et d'accès aux droits, sous forme de réunions, conférences et ateliers.

Dans ce cadre, l'association ASEPT Bretagne (Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires de Bretagne) a proposé, en partenariat avec l'Ageclic et la commune de Lourmais, des ateliers Sommeil à destination des personnes retraitées de 60 ans et plus. Cette action est financée par l'association « Pour Bien Vieillir Bretagne ». L'atelier, animé par une professionnelle, s'est présenté sous la forme d'un cycle de 6 séances. Dans une ambiance conviviale grâce à l'énergie du groupe et de son animation, les participants ont reçu des informations théoriques et des conseils pratiques sur le sommeil. Ils leur ont permis d'être rassuré, d'apporter des rappels, des précisions. La commune de Lourmais souhaite poursuivre ces actions sur les années à venir.

Informations auprès du centre local d'information et de coordination (CLIC) « Ageclic » au 02 23 16 45 45 / clic@ageclic.fr / www.ageclic.fr



Paroisse de Lourmais

Le presbytère de Combours vous accueille pour tous renseignements ou démarches concernant les baptêmes, mariages et obsèques aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 16h à 18h30, sauf le samedi après-midi.

Tél. 02 99 73 07 35

Mail : paroisse.combourg@free.fr

Les prêtres desservant la paroisse sont : Père Jean-Pierre DJIHOUNOUCK et le Père Gallican NIYONZIMA qui a succédé au Père Pascal BATIONO depuis septembre dernier.

Les personnes suivantes font partie de l'équipe paroissiale :

Marie-Thérèse BLAIRE, Maryvonne ROUXEL et Marie-Christine BLAIRE : préparations liturgiques, animations et fonctionnement de l'église,

Marie-Jeanne MICHAUX et Monique ANGER : fleurissement et entretien de l'église,

Maryvonne PELLE et Gaby ERONDEL : accompagnement pour la préparation des obsèques.

Un grand merci également aux personnes qui se joignent à nous pour participer aux différentes célébrations, afin de garder une église accueillante.



Nous rappelons à tous les paroissiens que les mesures sanitaires sont toujours en vigueur afin d'assurer la protection de tous : port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à la porte d'entrée.

Enfin, il est rappelé que l'église est généralement ouverte le dimanche.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)



Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap adultes et enfants et leur entourage. Le CLIC est une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur votre territoire, le CLIC est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la MDPH, la communauté de communes de la Bretagne Romantique et la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel.

Le CLIC vous informe dans vos démarches concernant le maintien à domicile, les services et établissements d'accueil du territoire, l'aide aux aidants. Il vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de la MDPH : carte mobilité inclusion (CMI), reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation adulte handicapée (AAH), auxiliaire de vie scolaire... De plus, il vous aide à constituer des dossiers pour des interventions à domicile : aide aux tâches quotidiennes, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... ou des dossiers d'entrée en établissement. Le CLIC

propose également en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire des actions de prévention et d'accès aux droits, sous forme de réunions, conférences et ateliers.

Le CLIC propose des rendez-vous à Combours, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant le CLIC, vous pouvez nous contacter :

AGECLIC

Maison des Services

Rue de la Mairie

35270 Combours

Accueil du public sur rendez-vous du lundi au vendredi

02 23 16 45 45

La Maison France Services pour vous simplifier la vie

En Bretagne romantique, La Maison France Services, un accueil de proximité pour vous simplifier la vie.

Située près de la Mairie de Combourg, la Maison France Services de la Communauté de communes est un lieu d'accueil et d'informations de proximité.

Elle vous conseille dans vos démarches administratives et vous oriente vers les services adaptés à votre demande. 30 structures sont partenaires et proposent des permanences, avec ou sans rendez-vous, sur des thématiques comme la jeunesse, le handicap, le juridique, l'emploi/formation, le logement, le droit des familles...

La Maison France Services **met également à votre disposition des outils et des services :**

- **un Accès Public Internet** : Des postes informatiques, installés à proximité de la banque d'accueil, permettent un accès libre et gratuit;
- **un scanner** : il est mis gratuitement à la disposition du public sur demande;
- **un service de photocopies payant** ;
- **un accompagnement personnalisé pour effectuer vos démarches administratives en ligne.**

En somme, la Maison France Services de la Communauté de communes Bretagne romantique, c'est le lieu ressource du territoire. N'hésitez pas à le contacter !

+ d'infos : Maison France Services 02 23 16 45 45 ou maison-des-services@bretagneromantique.fr

Retrouvez la liste de tous les partenaires et leurs permanences : <https://bretagneromantique.fr/les-partenaires/>

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo

LA MISSION LOCALE : POUR QUI ? POUR QUOI ?

Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus) et êtes sorti du système scolaire

Quel que soit votre niveau scolaire, diplômé ou pas

Des questions ? Besoins de conseils ? d'appui, de coups de pouce ? concernant :

- Votre avenir professionnel, la formation, l'emploi, l'apprentissage, ...
 - Quels métiers recrutent ? où trouver des offres ?
 - Besoin de se former ? comment se préparer à un entretien d'embauche ?
- Votre vie quotidienne (mobilité, logement, culture, citoyenneté, santé, ...) :
 - Comment passer son permis ? trouver un scooter ? ...

- Où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?
- Voyager ? partir à l'étranger ?
- Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

LA MISSION LOCALE EST LÀ POUR Y RÉPONDRE :

- Des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
 - La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (497€ sous condition)
 - Un espace pour refaire son CV, consulter des offres
 - Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages ...
 - Des stages en entreprises et

négociations d'emploi avec suivi en emploi

-

NOUS RENCONTRER :

- A Saint Malo, 35 avenue des comptoirs (quartier de la Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (sauf vendredi) et de 13h30 à 17h
- Sur un point de permanence proche de chez vous :
 - Combourg (Maison des services) : le lundi, un mardi sur deux & le mercredi
 - Tinténiac (Point Information Jeunesse) : le mardi
- +d'infos, 1 RDV ? 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur www.mlstmalo.bzh et rejoignez notre page Facebook, Instagram et YouTube.

Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ



L'écoutante peut recevoir les jeunes en individuel, ainsi que les parents et leurs enfants en entretiens familiaux ou encore les parents qui souhaitent échanger au sujet de leur relation avec leurs adolescents. Les entretiens sont **gratuits et confidentiels**.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ est un service d'écoute et de soutien qui s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et/ou à leurs parents.

Les raisons sont multiples mais ont trait généralement **aux difficultés dans les relations parents/ enfants, à des angoisses du jeune liées à de l'isolement, rupture de parcours scolaire ou professionnel, tensions et incompréhensions envahissantes,**

L'écoutante peut se rendre sur rendez-vous sur tout le territoire de Saint-Malo : Combourg, Tinténiac, Dinard, Dol de Bretagne, mais aussi

à Ploubalay/Beaussais.

Pour prendre rendez-vous :
Contacter Sylvie Benoit
au 0800 804 001

Possibilité également de prendre rendez-vous en ligne à Saint-Malo sur le site du PAEJ :

www.mlstmao.bzh/paej

LA FABRIQUE D'EXPERIENCES

Repérer, aller vers, mobiliser et accompagner les jeunes en situation d'exclusion ou de fragilité : voici les missions de la Fabrique d'Expériences, un collectif d'acteurs (Le Goéland - Ufolep - Mission Locale) du territoire tourné vers l'insertion. Pour vous, un-e membre de votre famille ou un-e de vos ami-e-s :

appelez un professionnel au 06 71 41 63 10.

ENVIE DE CHANGEMENT ?

MOTIVÉ-E POUR TON AVENIR ?

ALORS TENTE LA FABRIQUE !

PROJET - MOBILITE - METIER - FORMATION - SANTE - LOGEMENT...

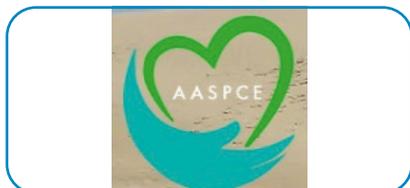
SANS ENGAGEMENT

INFOS PAR TEL/SMS - TONY AU **06.71.41.63.10**

ACTION SOUTENUE PAR VOTRE COMMUNE | POUR LES JEUNES

Les associations extérieures partenaires pour lesquelles nous accordons une subvention

AASPCE



L'Association pour l'Accompagnement et les Soins Palliatifs de la Côte d'Emeraude (AASPCE) est une association à but non lucratif, non confessionnelle et apolitique, déclarée d'intérêt général, affiliée à la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs),

Créée en 1988 à Saint-Malo, elle est la deuxième association de soins palliatifs à voir le jour en France. Elle regroupe parmi ses adhérents des soignants, les bénévoles d'accompagnement et des personnes extérieures au service.

L'unité de soins palliatifs comporte 13 lits, elle est située aux Corbières dans le quartier de Solidor.

Contact :
AASPCE - USP Les Corbières
10, rue de la Fontaine
35400 Saint-Malo
Tél. 06 68 26 03 96
e-mail : aaspce.stmalo@gmail.com

ADMR PAYS DE COMBOURG



Elle assure depuis de nombreuses années, une aide et un soutien à la population par le biais de son service à domicile qui intervient près des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles.

Horaires du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
7 rue de Linon - 35270 Combourg
combourg.asso@admr35.org
Tél. 02 23 16 42 48

AFSEP



(Association française des sclérosés en plaques) antenne d'Ille-et-Vilaine. Association reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1967 - agréée par le Ministère de la Santé

L'AFSEP, seule ou au travers de collectifs inter-associatifs, intervient tous les jours pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de sclérose en plaques.

Objectif principal, que « les personnes atteintes de sclérose en plaques soient traitées avec dignité dans toutes les situations. » Cela concerne également les familles et les proches.

Tout ce qui n'est pas spécifique à la sclérose en plaques doit être traité en inter-associatif via les groupes de travail auxquels l'AFSEP participe ou en collaboration avec d'autres associations.

Permanence à la délégation AFSEP au Pôle Saint-Hélier de Rennes, de 13 h 30 à 16 h les 12 février 2020, 11 mars 2020, 15 avril 2020, 20 mai 2020, 3 juin 2020.

Contact : Jamila Perrinet
27 rue de la Touche Ablin
35510 Cesson-Sévigné
Tél. 06 52 20 13 49
Site internet : www.afsep.fr
Mail : afsep@afsep.fr

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE COMBOURG



(Association déclarée est active depuis 27 ans).

Installée à Combourg, elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Servir de trait d'union entre tous ses membres et faire en accord avec le centre régional de transfusion de Rennes la propagande en faveur du don bénévole du sang.

Siège social : rue de la Mairie 35270 Combourg. Président : Patrick Millet

FNATH



Association des accidentés de la vie section de Combourg - Bazouges la Pérouse (association déclarée est en activité depuis 14 ans et localisée à Combourg).

Depuis 1921, la FNATH agit pour défendre individuellement et collectivement les personnes accidentées, malades et handicapées, ainsi que leurs familles, afin de faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents de travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toutes maladies et handicap.

Contact :
M^{me} Marie-France Lesage, présidente
2 rue de la Renaissance
35270 Combourg
Tél. 02 99 73 10 35 ou
02 99 73 24 87

ires

communale (soutien symbolique)

FRANCE ALZHEIMER ILLE-ET-VILAINE



France Alzheimer Ille-et-Vilaine a pour mission de soutenir les aidants familiaux et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

Depuis 1990, France Alzheimer Ille-et-Vilaine se mobilise pour répondre aux besoins des malades et de leurs familles, et pour sensibiliser l'opinion publique.

Membre de l'Union Nationale des Associations France Alzheimer, composée de plus de 90 structures départementales et seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, France Alzheimer Ille-et-Vilaine bénéficie d'une solide expérience et de nombreux savoir-faire dans l'accompagnement des aidants.

Les bénévoles, concernés par la maladie et formés pour les différentes actions, sont à votre écoute, vous apportent les réponses et les conseils que vous cherchez.

Contact : Tél. 02 99 80 86 43
Mail : francealzheimer35@yahoo.fr

LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE D'ILLE-ET-VILAINE



En Ille-et-Vilaine, une équipe de bénévoles et de professionnels formés proposent différentes aides et activités pour répondre aux besoins des personnes malades, anciennement malades ou de leurs proches. A Rennes, au siège social du Comité il a été créé un espace spécialement aménagé appelé « *Escalade à la Ligue* » où les différents groupes et ateliers proposés se déroulent.

Lieux d'écoute et d'information :
Au siège du Comité à Rennes : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h.

A l'Espace de rencontres et d'information (ERI®) du Centre Eugène Marquis à Rennes (Bât A - rez-de-chaussée) : le mercredi de 14 h 30 à 18 h (excepté en août).

Comité d'Ille-et-Vilaine
Immeuble « le Solstis »
28 rue de la Donelière - CS 11152
35011 Rennes Cedex
<https://www.ligue-cancer.net/cd35>
Mail : cd35@ligue-cancer.net
Tél. 02 99 63 67 67

GSCF



Le groupe de secours catastrophe français, abrégé en GSCF, est une organisation non gouvernementale française fondée en 1999. Elle fait partie des organismes de secourisme en France.

Les pompiers humanitaires du GSCF interviennent actuellement dans le cadre de l'épidémie du virus Covid-19.

SECOURS CATHOLIQUE



(Association à but non lucratif créée le 8 septembre 1946 par l'abbé Jean Rodhain).

Le Secours catholique est attentif aux problèmes de pauvreté et d'exclusion de tous les publics et cherche à promouvoir la justice sociale.

La délégation d'Ille-et-Vilaine du Secours Catholique-Caritas France compte neuf services, rue Guilloux : solidarité des familles ; bénévolat ; action institutionnelle et plaidoyer ; animation de l'action internationale ; migrants ; prison ; communication ; formation ; animation spirituelle.

Secours catholique
Délégation d'Ille-et-Vilaine
10, rue Louis-Guilloux - CS 61139
35011 Rennes
Tél. 02 99 54 11 01

La délégation est ouverte du lundi au vendredi le matin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Facebook :
Secours-Catholique-Ille-et-Vilaine
Twitter : @secourscath35

Contact local : Liliane
Huet - secours-catholique.
illetrance@orange.fr

La vie à Lourmais à la veille de la Révolution de 1789.

Depuis maintenant une bonne quinzaine d'années, la chronique publiée sous la rubrique « Lourmais, d'hier à aujourd'hui ! » Vous accompagne dans la lecture du Bulletin municipal, en espérant que ce genre d'article ait trouvé ses lecteurs au moins parmi nos concitoyens qui demeurent attentifs à l'histoire locale, celle que l'on désigne avec un petit H. L'année 2022 s'ouvrant avec la période des vœux, je me permets de réitérer ici un appel à de nouveaux contributeurs désireux de partager leurs compétences et d'élargir le champ des investigations.

Il est vrai qu'à l'origine les articles publiés illustraient la plupart du temps des projets municipaux qu'ils explicitaient par des brindilles d'histoires parfois glanées çà et là. C'est ainsi que l'on a évoqué les métiers d'antan, lors de la désignation du nom des rues, le Cadastre, pour la restauration du Cadastre napoléonien de 1826, le Presbytère, au moment de sa rénovation et de l'aménagement du jardin public.

L'accès aux sources avant toute rédaction d'articles apparaît toujours comme un passage obligé parfois rude mais combien passionnant. Il remet de temps en temps en cause des certitudes trop facilement établies et corrige des données parfois approximatives.

C'est ainsi que personnellement je rêvais depuis longtemps d'aborder le point excessivement important de la période révolutionnaire de 1789 et les années suivantes, puisqu'il s'agit très précisément de la naissance et de la mise en place progressive des structures communales, mais j'achoppais sur ce que je considérais comme l'absence de sources locales. Je pense aujourd'hui qu'avec quelques efforts, un peu de temps, et surtout avec l'aide de personnes compétentes, ces lacunes pourraient être quelque peu contournées dans un avenir proche. Je ne puis rien ajouter d'autre, si ce n'est qu'aujourd'hui cette recherche n'apparaît pas suffisamment fondée pour faire l'objet d'un article. Mais, rendez-vous est pris pour un nouveau partage, si tel est, du moins, aussi votre souhait !

En m'excusant pour ce préambule trop long à mon gré, voici maintenant une approche de la période pré-révolutionnaire dressant un tableau succinct du contexte dominant à Lourmais lors des dernières années de l'Ancien Régime avant l'éclatement de la Révolution de 1789. Eh oui ! Le passé éclaire bien souvent le présent ! Je sais par ailleurs que vous ne m'en voudrez pas d'appliquer à Lourmais des données nationales communes à la plupart des communes rurales de l'époque.

En 1774, soit quinze années avant la Révolution, le Roi Louis XVI succède à son grand père, Louis XV et inscrit son règne dans les habitudes de la Cour de Versailles

créée par Louis XIV pour attirer la Noblesse de haut rang et affaiblir sa puissance au niveau provincial.

Le Royaume de France, pays le plus peuplé d'Europe à l'époque, sombre dans la faillite. Les nombreuses guerres de Louis XV, ponctuées de défaites, notamment contre l'Angleterre, ont affaibli le pays et sapé l'autorité du Roi. Des réformes structurelles profondes apparaissent urgentes. Majoritairement **la Haute Noblesse**, celle qui a Cour à Versailles, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, vit totalement éloignée de la réalité du pays et campe sur ses privilèges. **L'Eglise**, structurée en paroisses, maintient tant que faire se peut le contact et demeure malgré tout assez proche du peuple qui souffre, à l'exception toutefois du Haut Clergé, évêques, riches abbés des abbayes et monastères, issus eux-mêmes de familles de haute noblesse, également attachés à leurs rentes et privilèges et vivant la plupart du temps en ville sinon à la Cour. Ceux à qui l'on donne le nom de **Tiers Etat**, surtout lorsqu'on les appelle à l'aide, sont issus d'une bourgeoisie qui a réalisé une certaine ascension sociale dont elle aimerait obtenir une reconnaissance qui ne lui est que parcimonieusement concédée par les deux autres ordres. Le peuple vit dans sa quasi-totalité au fin fond des provinces et, à plus de 90%, à la campagne. Au 18^e siècle, le Royaume demeure donc essentiellement rural. Les terres appartiennent dans leur presque totalité à la Haute noblesse qui ignore presque tout de leur situation et souvent en délègue la gestion à la noblesse provinciale, beaucoup plus modeste. Les Fermiers Généraux sont, quant à eux, chargés de la collecte d'un impôt qui apparaît bien arbitraire du fait de la prééminence des privilèges et aussi de l'absence de cadastre.

Le territoire de Lourmais apparaît alors parsemé de toutes petites parcelles bien morcelées et peu accessibles sinon par des chemins de terre bien souvent encaissés et humides. Ces parcelles font partie des très nombreuses métairies rattachées aux manoirs qui appartiennent à la Noblesse, tels Landrouière ou La Charlopinais. Outre ces deux grosses métairies, d'autres plus petites existent à La Barre, La Panière, Erbonne, au Breil Varaine, à La Fanchalière ou encore à La Guillardière; la liste n'étant pas exhaustive. A côté de tous ces métayers attachés au labour des terres, des artisans multiples, potiers, tisserands, charrons, ou autres tanneurs vivent dans certains hameaux comme les Naudières, le Champ Gaucher, ou encore la Freslonière, la Sainthiolais, la Margotais et Launay Solon. Sur ce territoire paroissial, les métayers au statut précaire, car pratiquement révoqués à tout moment, tentent vaillamment que vaillamment d'assurer, au moins les bonnes années, la subsistance ou la survie de familles toujours nombreuses, lorsque les intempéries ne bousculent pas les espoirs de bonnes récoltes et qu'il

n'y a pas d'épidémies, telle la dysenterie qui, succédant à la peste, a sévi assez régulièrement tout au long du 17^e siècle en décimant de nombreuses familles. Il faut bien dire qu'alors les récoltes sont fort limitées, les terres ne connaissent pratiquement pas les amendements car, le cheptel étant peu nombreux, le fumier l'est tout autant et son transport s'effectue essentiellement à la brouette car la traction animale, rare, est assurée par des bœufs et parfois, plus tardivement par quelques chevaux. Les échanges économiques et ce que nous appelons aujourd'hui le commerce, apparaissent très limités puisque les familles engrangent des récoltes peu abondantes qui, du fait du métayage font encore l'objet d'un partage avec le propriétaire. Nous pouvons sans difficulté aucune entrevoir une économie de subsistance avec la pratique du troc. Ce tableau sombre laisse encore place à la possibilité de disettes et de famines. Que dire encore de toutes ces taxes qui viennent grever les rentrées, tel la Taille, les Corvées, l'impôt sur le sel appelé Gabelle ! N'oublions pas non plus la Dîme qui affecte le dixième des récoltes, impôt versé en nature lors des moissons, bénéficiant surtout au Haut clergé des abbayes, le recteur de la paroisse ne bénéficiant, semble-t-il, que de la portion congrue lorsqu'il y avait des restes.



Sous l'ancien régime, Lourmais faisait partie des quelques 40.000 paroisses du Royaume de France. Comme ailleurs, le Recteur, appellation spécifique à la province de Bretagne, avait mission de gérer **les affaires spirituelles** par l'exercice du culte. Il administre aussi Baptêmes, Mariages et assure la célébration des Sépultures ainsi que tous les autres sacrements de l'Eglise. La société civile que nous connaissons n'existant pas en tant que telle, le Recteur gère l'enregistrement des actes, ce que nous appelons l'Etat civil, en rédigeant les Registres paroissiaux si précieux aujourd'hui pour les généalogistes. Cette obligation lui incombait en vertu de l'Edit de Villers Cotteret promulgué en 1539 par François I^o qui demandait à tous les Curés du Royaume de tenir ces Actes. Pour la gestion des **affaires temporelles** le Recteur de Lourmais s'entourait de Conseillers non élus appelés Fabriciens, c'est-à-dire membres du Conseil de Fabrique. A la veille de la Révolution, le Trésorier de la Fabrique était Pierre Quévert de la Margotais. La Fabrique paroissiale avait en charge la gestion matérielle de la paroisse, l'entretien de l'église et de la sacristie en tant que bâtiments, le cimetière à l'occasion des inhumations, la mise en location des quelques parcelles léguées à la paroisse à l'occasion des décès au fil des siècles. De manière habituelle, la Fabrique avait aussi à charge l'organisation locale de la solidarité en portant le souci des plus pauvres, nombreux mendiants et nécessiteux entre autres. Le dernier Recteur établi au presbytère avant que n'éclate la Révolution s'appelait Olivier Homo. Messire Homo, comme on disait alors, était prêtre de ce grand Diocèse de Saint Malo étiré sur plusieurs de nos départements actuels. Originaire du Quiou, il se retirera fin janvier 1791 dans sa famille au Quiou. Autre élément notable pour les habitants de l'époque, les paroisses de Lourmais et de Tréméheuc vont bénéficier, en ces dernières années de l'Ancien Régime, des nombreux actes et services du culte effectués par Messire Jacques Souquet, lui-aussi prêtre ordonné du Diocèse de Saint Malo, qui, retiré dans sa famille à la Margotais à partir de 1773, après avoir exercé son ministère en tant que Curé dans deux paroisses de ce même Diocèse de Saint Malo, à savoir Saint Jouan de l'Isle et Sévignac, au Pays de Broons. Jacques Souquet décédera le 2.05.1790 à la Margotais à l'âge de 59 ans et sera inhumé au cimetière de Lourmais.

Pour conclure cette petite chronique consacrée aux années qui précèdent immédiatement la période révolutionnaire à Lourmais, notons que rien ne semble alors devoir troubler les choses, pas plus les disettes successives que les soubresauts des émeutes de la faim de plus en plus fréquentes dans les grandes villes du Royaume. Il faut dire que les échos de ces révoltes n'arrivent pas jusqu'à Lourmais ou bien tardivement. Les gens se déplacent peu, n'ont, pour la grande majorité d'entre eux, pas eu la chance d'aller à l'école et puis les rares rumeurs arrivent seulement par les colporteurs qui sillonnent de temps à autres les différents villages et hameaux. En second lieu, une certaine stabilité demeure, basée sur une forme de résilience probablement teintée

de beaucoup de résignation. La Noblesse continue de peser, du fait de ses privilèges, sur la condition paysanne, ne serait-ce qu'à travers le métayage. Les relations avec la petite noblesse locale généralement plus proche de la population, notamment lorsqu'elle accepte par exemple de partager joies et peines par sa présence aux baptêmes et sépultures peuvent être facilitatrices. Tel était peut-être le cas dans cette métairie noble de Landrouière appartenant à cette époque à la grande famille de Polignac très en vue à la Cour de Versailles dont les affaires sont tenues localement par Alexis Jacques Perras de la Chevrue et son épouse Gilette Françoise Le Doyen qui, à maintes reprises, sont cités lors de cérémonies de Baptêmes dans les Registres paroissiaux. Des habitants de Lourmais, et en tout premier lieu Messire Olivier Homo, Recteur, seront présents aux Funérailles de celui qui exerçait les fonctions de Régisseur des terres, décédé le 30.08.1785 en sa demeure de la Cour Boudet à Combourg. Le Recteur,

quant à lui, veille à maintenir avec l'aide du Conseil de Fabrique la cohésion entre tous ses paroissiens. Vivant dans son presbytère, préservé de l'extérieur par de grands murs, il se mêle peu, à cette époque, à la vie des gens qu'il rencontre cependant très souvent lors des cérémonies du culte alors fréquentées par tous. De plus tous ses paroissiens peuvent le connaître dans la mesure où il réside à Lourmais depuis 1758.

La concorde et le calme continuent de régner, mais un ouragan, prélude à de grands bouleversements, ne va pas tarder à se lever.

Sources principales :

- Registres paroissiaux.
- Fonds des A.D.
- Georges Duby et Co : Histoire de la France rurale

Abel Erondel



UNC

Section Anciens Combattants

L'Assemblée générale s'est déroulée le 27 Mars dans le respect des gestes barrières. A l'ordre du jour le renouvellement du bureau et le vote des nouveaux statuts. Claude BAUDET, le Président souhaitant démissionner pour raison de santé, il a été procédé à de nouvelles élections. Franck VUILLON, le nouveau Président, élu à l'unanimité, a salué le dévouement et la disponibilité de Claude durant ses 16 années de présidence

UN NOUVEAU BUREAU A ÉTÉ CONSTITUÉ :

Président : Franck VUILLON

Vice-président : Jean-Paul SOUQUET

Secrétaire : Jean MICHAUX

Secrétaire adjoint : Claude SOCQUET

Trésorier : Michel BLAIRE

Trésorier adjoint : Michel GAUTIER

Porte drapeau : Michel GAUTIER

Porte drapeau adjoint : Claude SOCQUET

COMMÉMORATIONS DE L'ANNÉE 2021

Le 8 mai : Une cérémonie sans public

Samedi 8 Mai, la Municipalité et la section Anciens Combattants ont commémoré le 76^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

« Commémorer le 8 Mai 1945, c'est accomplir notre devoir de mémoire en nous unissant par la pensée et en rendant hommage à celles et ceux qui ont combattu et donné leurs vies pour notre liberté » a souligné François BORDIN, Maire de la commune.



COMMÉMORATIONS DE L'ANNÉE 2021

Le 11 novembre : Commémoration de l'armistice et Centenaire du Monument aux Morts. La cérémonie s'est déroulée au Monument aux Morts en présence des membres de la section Anciens Combattants, des Elus, des représentants des Associations et des Habitants.

Après l'appel des noms des lourmaisiers inscrits sur le Monument aux Morts « Morts pour la France », Monsieur le Maire a refait l'historique du Monument, édifié en 1921 et inauguré en 1924

Une remise de décorations a eu lieu à la salle des Fêtes : **Claude BAUDET**, ancien porte-drapeau et ancien Président de la section a reçu la **médaille de reconnaissance UNC** de la part des Anciens Combattants pour 50 ans passés au service de la section. **Michel Joël GAUTIER** a reçu **l'insigne des soldats de France**. **Arnaud POREE du BREIL** et **Cédric BESNARD** ont reçu **l'insigne tricolore de Membres Associés**. Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.



Le 5 décembre : Hommage aux combattants AFN

Avant de se rendre à la cérémonie Cantonale à Mesnil Roc'h (Saint Pierre de Plesguen), la municipalité et la section Anciens Combattants ont rendu hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



AGENDA 2022

(sous réserve de modifications)

Dimanche 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 45

Vendredi 11 novembre : cérémonie de l'armistice de 1918

Lundi 5 décembre : hommage aux combattants AFN



Club de l'Amitié

Nous avons été très heureux de pouvoir nous retrouver début septembre pour reprendre nos activités. Du dire de chacun, ces rencontres nous avaient beaucoup manqué.

Chaque premier et troisième mardi, nous pouvons nous adonner à nos jeux préférés : soit belote, tarot, triominos ou autres ! Nous sommes ouverts à toutes propositions et des experts connaisseurs d'autres jeux peuvent nous initier. Ils ne souhaitent que cela. Il se dit même qu'aux beaux jours des activités d'extérieur pourraient être proposées (palet... par exemple). Avis aux amateurs et aux jeunes retraités qui hésitent. Ils peuvent aussi apporter leurs idées. Nous sommes preneurs.

Nous avons également pu faire notre Assemblée Générale suivie du repas festif traditionnel. Nous

étions 36 dans la joie et la bonne humeur.

Si les conditions sont bonnes, nous proposerons un concours de belote interne dans les semaines à venir. Nous envisageons également une sortie avec repas au restaurant en juin ou septembre. L'Assemblée Générale 2021-2022 et le repas festif se feront mi-décembre 2022.

La Présidente : Gaby



La Boule Bretonne de Lourmais

Deux amis boulistes nous ont malheureusement quitté, cette année,

Gérard PICOT et Pierre MEIGNAN.

Jusqu'à une vingtaine de joueurs (es) sont venus (es) pratiquer leur loisir en respectant les règles sanitaires.

Les joueurs(es) n'ayant pas pratiqué leur loisir d'une manière continu en 2020 (covid 19), il n'y a pas eu de cotisation pour la saison 2021.

Celle-ci est fixée à 15 euros pour l'année 2022.

Nous verrons peut-être la réalisation de 2 terrains couverts.

PROGRAMME 2022

- **Avril** : Repas à définir
- **Mercredi 8 Juin** : Challenge J.B.Courtais
- **Septembre** : Moules frites
- **Décembre** : Assemblée Générale



Rayons de Soleil Bretagne-Bénin

Suite à la crise sanitaire, nous avons été obligés d'annuler notre assemblée générale qui devait avoir lieu le 6 mars 2021.

Aucune manifestation n'a pu voir le jour en 2021.

Par contre un container a été envoyé au Bénin pour remettre différents dons tel que du matériel médical (fauteuils, cannes anglaises, etc...) aux personnes âgées de notre association partenaire AVAAPA.



Notre Assemblée Générale aura lieu le samedi 26/02/2022 à 10h30 en la salle des fêtes de LOURMAIS, à condition bien sûr, que cette crise sanitaire ne soit plus un obstacle pour cette rencontre.

A ce jour nous ne savons pas s'il sera possible de se retrouver ensuite autour d'un bon repas.

Le contexte de la pandémie (Covid-19) nous a incité à reporter notre soirée Africaine de 2021 en 2023.



L'Association Rayons de Soleil Bretagne Bénin vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.

Vous pouvez nous contacter au :
9, La Saintiolais - 35270 Lourmais
Tél. 06 30 89 18 69



Comité d'Animation et de Loisirs

ACTIVITÉS 2022

A nouveau cette année, nous avons été contraints d'annuler nos manifestations.

Le bureau reste inchangé :

Présidente : Marthe VUILLON

Vice-Président : Michel LESAGE

Trésorière : Maryvonne PELLE

Trésorière adj. : Colette CORVAISIER

Secrétaire : Soizick CAVRET

Alain HOUDRY se charge des convocations.

AGENDA 2022

Dimanche 8 mai : Classes 2

Jeudi 26 mai : Fête annuelle

Samedi 10 décembre : Arbre de Noël

Bien sûr si nous ne sommes pas obligés d'annuler d'ici là.

La Bêche Rieuse

Malheureusement notre assemblée générale prévue le 5 février 2021 n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Au mois de juin nous nous sommes retrouvés dans notre jardin pour lui refaire une beauté, ce qui nous a permis de passer de nouveau un joyeux moment.



Le 19 octobre 2021 c'est une soirée contée qui a été proposée et a remporté un franc succès. Plus de 50 spectateurs sont venus écouter le conteur québécois Mr Robert Bouthillier. Une petite restauration était possible sur place (galettes/ saucisses, crêpes, gateaux...)



Le 25 septembre 2021 nous avons pu enfin organiser une Balade Gourmande. Les participants au nombre de 45 ont pu déguster des plantes sauvages sous différentes formes (infusion, pesto, limonade...) Une randonnée conviviale qui s'est passée dans la bonne humeur. Belle réussite.



Le 12 décembre 2021 la chorale « La Voyageuse » nous a donné un concert en l'église de Lourmais. Nous avons été transportés dans le monde entier grâce à leurs chants. Bon nombre de personnes étaient au rendez-vous.



Notre Assemblée Générale aura lieu le 18 Février 2022 à 19h dans la salle des fêtes de LOURMAIS, à condition bien sûr, que cette crise sanitaire ne soit pas de nouveau un obstacle pour cette rencontre.

L'Association « La Bêche Rieuse » vous souhaite leurs meilleurs vœux pour l'année 2022

Contacts :
assolabecherieuse@gmail.com

Marie Françoise BORDIN :
06.31.84.60.04 (Présidente)

Marie Hélène PERRUHOT :
06.72.13.38.46 (Secrétaire)

Nicolas GAUTIER :
06.82.08.60.97 (Trésorier)

« LA PORTE DE CETTE ASSOCIATION EST GRANDE OUVERTE AUX CURIEUX ET MOTIVÉS DE PARTAGE AU NATUREL »



Labo Citoyens

S'investir en faveur de la transition écologique en Bretagne romantique, Avec la communauté de communes, c'est possible pour tout le monde !

Lors de sa session du 19 octobre 2021, le jury de l'appel à projets « Labo Citoyen », constitué d'élus et d'habitants, a choisi de soutenir 7 dossiers très différents, portés par des acteurs tout aussi différents, mais ayant tous un point commun : ils ont choisi de mettre la question de la transition écologique au cœur de leur projet.

Pour vous donner une idée, voici les derniers projets soutenus :

- Les savons d'allégresse pour créer une gamme de cosmétiques biologiques zéro-déchets d'origine entièrement française
- Comité EDER pour équiper le comité avec du matériel d'entretien des sentiers et espaces naturels
- « Bouge la Baussaine » pour organiser un trail zéro-déchet
- Association Tandem pour acquérir un triporteur à assistance électrique
- Association « Docmaelien » pour former les habitants au jardin naturel
- « Créamains » pour sensibiliser les enfants à une alimentation saine et locale et à la biodiversité
- L'école de Plesder pour poursuivre les objectifs associés au label "éco-école"

Ça vous inspire ?

Alors à vous de jouer ! Vous avez jusqu'au 31 mars 2022 pour déposer votre dossier.

Vous avez besoin d'aide pour le constituer et structurer votre projet ? La Communauté de communes vous accompagne.

+ d'infos : <https://bretagneromantique.fr/labo-citoyen/> ou labo-citoyen@bretagneromantique.fr



FABRIK de l'emploi

La Fabrik de l'emploi, revient pour sa 4^{ème} édition LE VENDREDI 25 FEVRIER 2022.

Le forum dédié à l'emploi, porté par la Communauté de communes Bretagne romantique, est un véritable lieu d'information et de rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire.

La Fabrik regroupe chaque année (édition 2021 annulée en raison de la crise sanitaire) une centaine d'exposants, entreprises, organismes de formation et partenaires de l'emploi qui viennent présenter leurs métiers, leurs offres d'emploi et enrichir leurs carnets d'adresses.

Les demandeurs d'emploi et personnes souhaitant s'informer pourront rencontrer des professionnels de nombreux secteurs d'activités : bâtiment, industrie, service à la personne, tourisme etc. Une belle occasion pour nouer des contacts directs avec les entreprises locales. Des animations thématiques sur l'emploi et la formation seront également proposées.

Les jeunes seront accueillis par la Structure Information Jeunesse et la Mission Locale présents pour les accompagner dans leurs démarches.

Entreprises et employeurs peuvent s'inscrire dès à présent pour exposer sur le forum (Contact :

fabrikemploi@bretagneromantique.fr).

Accès libre – sur présentation d'un pass sanitaire valide

+ d'infos : <https://bretagneromantique.fr/actualites/>



Réaliser ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne

C'est simple, pratique et sécurisé !

Pour faciliter le dépôt et le traitement des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, la communauté de communes déploie un portail internet permettant à toutes personnes ou structures ayant un projet soumis à autorisation de le déposer directement en ligne.

DÉPOSER SES DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE C'EST :

- + accessible : 24h sur 24 - 7j sur 7
- + rapide : Vous n'avez plus besoin de vous déplacer en mairie
- + sécurisé : Grâce à votre compte personnel et confidentiel
- + écolo : Une unique demande en ligne est suffisante
- + simple : En quelques clics, votre demande est déposée.
- + pratique : Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier en ligne

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : phase expérimentale pour les communes de Mesnil Roc'h, Tinténiac, Saint-Domineuc, Saint-Briec-des-Iffs, Trémeheuc.



- A partir du 1^{er} mars : déploiement complet pour les communes de Bonnemain, Cardroc, Cuguen, Dingé, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La-Chapelle-aux-Filtzméens, Les Iffs, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Thual, Tinténiac,

CAS PARTICULIER

La commune de Combourg dispose de son propre service d'instruction ;

Pour les Communes ne disposant pas de documents d'urbanisme (Lanrigan, Saint-Léger-des-Près, Tréverien, Trimer), l'instruction est réalisée par les services de l'Etat.

Bon à savoir : Le dépôt papier reste possible auprès de votre mairie.

+ d'infos et accès au dépôt en ligne :

<https://bretagneromantique.fr/jai-un-projet/>

Manger local en Bretagne Romantique, c'est facile !

Depuis le printemps 2020, l'association Bien Vivre en Bretagne Romantique propose sur le territoire mille et une saveur locale via son marché ambulant. La petite initiative montée en un temps record a pris de l'ampleur : pas moins de 35 fournisseurs et plus de 270 adhérents ont rejoint l'aventure ! La plateforme en ligne de l'association propose ainsi une large gamme de produits : fruits et légumes, produits laitiers, fruits de mer, viandes, conserves, boissons en tous genres, pains et pâtisseries, plats cuisinés, accessoires zéro déchet...

Douze communes de Bretagne Romantique sont ainsi desservies par notre camion à raison d'une tournée hebdomadaire le vendredi après-midi. Des points de dépôt dans les commerces sont également prévus pour faciliter les retraits.

Pour commander, rien de plus simple : rendez-vous entre le dimanche et le mercredi soir sur www.bvbr.org/marche-ambulant/, votre commande sera préparée et

livrée dans la commune de votre choix par nos joyeux bénévoles.

Mais les projets de l'association ne s'arrêtent pas là ! Une réflexion est en cours pour aménager un lieu collectif aux serres de Launay à Québriac, mêlant arts, artisanat, agriculture et solidarité.

Envie de rejoindre l'équipe, de partager vos idées ?

N'hésitez pas à nous écrire pour plus d'informations à contact@bvbr.org !



Un projet social

Pour identifier les besoins des habitants, apporter des réponses concrètes pour favoriser le « mieux vivre ensemble » sur le territoire.

PAROLES DE TERRITOIRE



En juin 2021, la Communauté de communes Bretagne romantique a lancé une étude avec un cabinet spécialisé pour accompagner les élus dans la connaissance, la réflexion, l'analyse et la construction du projet social. L'objectif ? Avoir un point de vue social pour dresser un portrait du territoire en repérant les forces et les faiblesses. L'ambition est également d'impliquer les habitants, les élus et les professionnels, de partager ensemble le diagnostic, de repérer les enjeux et de construire ensemble des solutions adaptées pour les années à venir.

Un diagnostic participatif



La phase de diagnostic réalisée à l'automne 2021 a permis de consulter les habitants du territoire à travers des questionnaires et des entretiens avec les élus et partenaires sociaux. Au total, 1 229 réponses au questionnaire ont été recueillies : une belle mobilisation citoyenne ! Ce travail a permis de mettre en évidence des axes prioritaires :

- Renforcer l'accès aux services et aux équipements (mobilité, numérique)
- Soutenir la qualité de vie des habitants et notamment des plus vulnérables (maintien à domicile, accès au logement)

Ce qu'il reste à faire : construisons ensemble un plan d'actions ...

Un troisième axe dédié à l'Enfance, la Petite Enfance et la Jeunesse a émergé et sera traité dans une consultation indépendante.

Des ateliers thématiques organisés fin novembre ont permis la mobilisation des élus, des habitants et des professionnels pour coconstruire ensemble des réponses concrètes et adaptées aux besoins. Grâce à cette collaboration réussie, les différents acteurs sociaux seront à même de construire un plan d'actions opérationnel : il s'agit de l'écriture du Projet Social de Territoire.



Pour suivre l'avancée du projet rendez-vous sur <https://bretagneromantique.fr/actualites/>



UN DIAGNOSTIC DE QUALITÉ GRÂCE À LA MOBILISATION DE TOUS

Les actualités du SAGE des Bassins Côtiers de la REGION DE DOL DE BRETAGNE

DES TRAVAUX DE REMÉANDRAGE DU MELEUC EN FORÊT DU MESNIL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Meleuc est un cours d'eau traversant les communes du Tronchet et de Mesnil Roc'h. Il vient de faire l'objet de travaux de restauration de la part du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) dans la Forêt du Mesnil. L'objectif est de redonner au cours d'eau ses méandres d'origine et de rétablir des fonctionnalités hydrauliques du site pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



De gauche à droite : Johnattan Barbier (agent ONF), Fabien Hyacinthe (Technicien rivières du SBCDol), Virginie Labbé (entreprise Agrioservices), David Penaud (entreprise Colas), Hubert Mulliez (Adjoint au maire du Tronchet), Jean-Francis Richeux (Vice-président du SBCDol)

UN COURS D'EAU DÉGRADÉ ET DES ENJEUX DE QUALITÉ D'EAU IMPORTANTS

Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important permettant de nombreux usages économiques et de loisirs. Toutefois, lorsqu'ils sont dégradés, leur fonctionnement doit être amélioré. Le Meleuc présente un état très dégradé et n'a pas bénéficié, contrairement à d'autres cours d'eau tels que le Guyoult, de travaux antérieurs d'entretien et de restauration. Cette opération permet donc de concrétiser les premiers travaux de restauration du cours d'eau.

Le site concerne les communes du Tronchet et de Mesnil Roc'h. Il est situé le long de la Forêt domaniale du Mesnil, sur le bassin versant du Meleuc, à l'amont du barrage de Mireloup. Le secteur présente une multitude d'enjeux liés notamment à la protection de la ressource en eau au titre de la production d'eau potable, compétence exercée par le

syndicat Eau du Pays de Saint-Malo. La retenue d'eau potable de Mireloup - alimentée par le Meleuc - est en effet une ressource sensible, en ce sens que l'eau qui y est stockée, une fois potabilisée, sera destinée à la consommation humaine. Il est donc primordial que l'eau brute y soit la plus pure possible.

La Forêt domaniale du Mesnil permet aussi de répondre à un fort enjeu de biodiversité par des actions de restauration des habitats aquatiques (mares, bras morts, méandres, zones humides) en accord avec le gestionnaire du site, l'Office National des Forêts (ONF), les communes et les différents propriétaires privés concernés.



QUELS ONT ÉTÉ LES TRAVAUX RÉALISÉS ?

Un reméandrage quasi complet du Meleuc dans sa partie forestière - en aval du lieu-dit Le Pont d'Agou - a été effectué afin de faire retrouver au cours d'eau son ancien lit. De plus, la partie aval du Ruisseau de la Lande David - affluent du Meleuc - a été remise en fond de vallée sur environ 200 mètres.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de restauration semi-passive pour une grande partie des travaux. L'objectif était en effet de réduire au maximum les interventions pour ne pas déranger ou traumatiser le milieu forestier. Parmi les mesures identifiées pour limiter ces impacts, des chemins d'accès ont été définis avec les agents de l'ONF ainsi que des modalités d'intervention permettant d'abattre le moins d'arbres possible.

Les effets attendus de ces travaux sont la restauration de fonctionnalités telles que l'auto-épuration de l'eau, la régulation des débits de crue, mais aussi l'amélioration des habitats du cours d'eau pour la préservation des espèces, la sensibilisation du grand public sur les effets d'une telle restauration.

Ces travaux représentent une enveloppe financière avoisinant les 70 000€ TTC. Ils sont financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30% par le Département d'Ille-et-Vilaine. Le SBCDol finance à hauteur de 20%.



Restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne : le cours d'eau a retrouvé son lit !

Dans le cadre du Contrat Territorial -volet Milieux Aquatiques, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) a réalisé des travaux de restauration du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne. A cet endroit, le Guyoult a subi par le passé différentes modifications hydrauliques pour les besoins d'un moulin à eau aujourd'hui en ruine. Le site retrouve peu à peu un fonctionnement harmonieux de son cours d'eau et de ses zones humides attenantes.

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET REMÉDIER AUX RISQUES D'INONDATION

Le Guyoult est un petit fleuve côtier de 35 km qui prend sa source à Cuguen et se jette au Vivier sur mer. A Dol de Bretagne, il traverse le quartier de Carfantin avant de poursuivre sa route vers la Baie du Mont Saint-Michel. A cet endroit, dès le 17^{ème} siècle, le cours d'eau a été endigué et détourné de son cours initial pour faire fonctionner un moulin à eau aujourd'hui en ruine.

Ainsi le site présentait deux problématiques auxquelles il convenait de remédier :

- Des dysfonctionnements écologiques : la présence d'obstacles à la continuité écologique sur le cours d'eau ainsi qu'une uniformisation des habitats aquatiques. En particulier, le seuil du déversoir du moulin, avec une chute d'1,20 m, constituait un obstacle infranchissable pour les poissons migrateurs et les empêchait d'atteindre leur zone de reproduction et de croissance.
- Des dysfonctionnements hydrauliques : le site était sujet à de

fréquentes inondations comme au temps du fonctionnement du moulin et cela pénalisait les propriétaires privés.

Aussi, le projet s'est orienté vers une remise en fond de vallée complète du Guyoult et de son affluent le Ruisseau du Pic Oiseau : il s'agissait de replacer le cours d'eau dans son tracé originel afin de permettre aux poissons migrateurs tels que l'Anguille (poisson se reproduisant en mer et grossissant en eau douce) de circuler à nouveau. A terme, le rétablissement de la continuité écologique sur le Guyoult pourrait libérer plus de 70 km de cours d'eau pour la Truite Fario et un linéaire encore plus important pour l'Anguille.

En améliorant le fonctionnement hydraulique du cours d'eau et des zones humides attenantes, ces travaux viennent aussi pallier un risque d'inondation sur ce secteur.

REDONNER AU GUYOULT SON TRACÉ ORIGINEL

L'entreprise LAFOSSE&FILS a été missionnée par le SBCDol pour effectuer ces travaux qui ont consisté dans un premier temps à redessiner le cours d'eau. Le creusement du nouveau lit du Guyoult a débuté fin septembre 2021. Les terres extraites ont ensuite servi à combler l'ancien

lit du cours d'eau. Dans un second temps, les parcelles humides et les cheminements piétonniers ont été remis en état. Deux passerelles seront installées pour assurer la continuité du sentier pédestre actuel et favoriser l'accueil du public. A terme, des panneaux d'interprétation feront découvrir l'histoire du site et rendront compte des travaux effectués.

Les arbres (aulnes et saules) ont fait l'objet de recepage (coupe des troncs) à la fois pour leur permettre de se régénérer et assurer le passage des engins. Dès le printemps prochain, lorsque la végétation aura repris ses droits, les effets de ces travaux d'envergure seront bien visibles et offriront un cadre agréable aux Dolois empruntant le sentier pédestre.

L'opération a été réalisée avec l'accord des propriétaires concernés par le nouveau tracé du cours d'eau et la Ville de Dol de Bretagne.

Ces travaux représentent une enveloppe financière avoisinant les 125 000€ TTC. Ils ont été financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son appel à projet « continuité écologique – 2021 » et de l'arrêté préfectoral d'abrogation du droit d'eau du 30 décembre 2020. Le SBCDol a apporté un financement de 20%.



Avril

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
14	4	5	6	7	8	9	10
15	11	12	13	14	15	16	17
16	18	19	20	21	22	23	24
17	25	26	27	28	29	30	

Fête du Travail : dimanche 1^{er} mai
 Armistice 1945 : dimanche 8 mai
 Ascension : jeudi 26 mai
 La Pentecôte : dimanche 5 juin
 Lundi de la Pentecôte : 6 juin

Fête Nationale : jeudi 14 juillet
 Assomption : lundi 15 août
 Toussaint : mardi 1^{er} novembre
 Armistice 1918 : vendredi 11 novembre
 Noël : dimanche 25 décembre

Mai

	L	M	M	J	V	S	D
							1
18	2	3	4	5	6	7	8
19	9	10	11	12	13	14	15
20	16	17	18	19	20	21	22
21	23	24	25	26	27	28	29

Juin

	L	M	M	J	V	S	D
22			1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11	12
24	13	14	15	16	17	18	19
25	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30			

Juillet

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

Août

	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31				

Septembre

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10	11
37	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30		

Octobre

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	
40	3	4	5	6	7	8	9
41	10	11	12	13	14	15	16
42	17	18	19	20	21	22	23
43	24	25	26	27	28	29	30

Novembre

	L	M	M	J	V	S	D
44		1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12	13
46	14	15	16	17	18	19	20
47	21	22	23	24	25	26	27
48	28	29	30				

Décembre

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
49	5	6	7	8	9	10	11
50	12	13	14	15	16	17	18
51	19	20	21	22	23	24	25
52	26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2022

Repas à définir

(Association Boules Bretonnes
 Lourmais)

DIMANCHE 8 MAI 2022

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 et Fête des "Classes 2" !

(UNC Anciens Combattants et Comité des Fêtes)

JEUDI 26 MAI 2022

Fête annuelle communale du jeudi de l'Ascension :

Concours de pêche, repas, concours de palets, jeux plein-air et vide-greniers
 (Comité des Fêtes)

MERCREDI 8 JUIN 2022

Challenge Jean-Baptiste Courtais

UN MERCREDI DE SEPTEMBRE 2022

Repas Moules-frites

(Association Boules Bretonnes
 Lourmais)

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

Cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918

(UNC Anciens Combattants)

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Repas des Aînés

(CCAS de Lourmais)

UN MERCREDI DE DÉCEMBRE 2022

Assemblée générale

(Association Boules Bretonnes
 Lourmais)

LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022

Hommage aux combattants AFN

(UNC Anciens Combattants)

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022

Noël des enfants

(Comité des Fêtes)



Dons du sang

Lundi 14 mars, 30 mai, 29 août et 7 novembre sur des demi-journées (les horaires sont indiqués sur le site lors de la réservation).
 Toutes ces collectes auront lieu à l'Espace Malouas de Combourg de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h 30.

Ouverture Bar-Restaurant « A la Bonne Franquette »

A la bonne franquette : de nouvelles saveurs dans votre commune !

C'est avec passion que Magali Morel vous ouvre les portes de son Bar-Restaurant « A la bonne franquette » courant Mars 2022 à Lourmais.

Bar, Restaurant, Tabac, Ouest France, Française des jeux et dépôt de pain, A la bonne franquette, il y aura toujours une raison pour s'y retrouver !

Des menus du jour fait maison, servis tous les midis du lundi au vendredi avec la possibilité d'un plat du jour à emporter, du bonheur dans l'assiette, tout simplement !

Infos pratiques :

2 rue des Potiers • 35270 Lourmais



RESTAURANT

Ouvert :

du lundi au vendredi
de 12h à 14h

MENU DU JOUR
(entrée-plat-dessert) 13 €

PLAT DU JOUR
à emporter : 7.50 €

BAR

Ouvert :

du lundi au vendredi
de 7h30 à 14h30 et de
17h30 à 20h

Fermeture le samedi

Le dimanche de 8h30 à 13h

Food truck « La Grande Gamelle » est ouvert depuis Juin 2021

Pascal voulait faire goûter sa cuisine, c'est sa passion.

Des produits frais et locaux.

Il propose son burger-frites (maison) et 1 plat traditionnel toutes les semaines (couscous, choucroute de

la mer, paëlla), ainsi que ses terrines et conserves artisanales.

« LA GRANDE GAMELLE » est dans différentes communes :

- le mardi soir à Bonnemain
- le jeudi soir à Lourmais
- le vendredi midi et soir à Combourg (parking écomiam, bazarland)
- ainsi que le samedi à Combourg ou au Tronchet (village vacances groupe odalys)

C'est aussi pour tous vos évènements.

N'hésitez pas à créer votre menu selon vos envies.

Livraison à domicile en caisson thermique ou déplacement du Food truck sur place.

Merci à tous pour votre fidélité.

Commande au 07.57.08.76.47
et sur facebook
« LA GRANDE GAMELLE »



